



HAL
open science

S'emparer des Objectifs de Qualité Paysagère pour renforcer la politique Paysage au sein d'un Parc naturel régional : cas du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Lou-Anne Beneat

► To cite this version:

Lou-Anne Beneat. S'emparer des Objectifs de Qualité Paysagère pour renforcer la politique Paysage au sein d'un Parc naturel régional : cas du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. Sciences du Vivant [q-bio]. 2023. dumas-04297079

HAL Id: dumas-04297079

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04297079>

Submitted on 21 Nov 2023

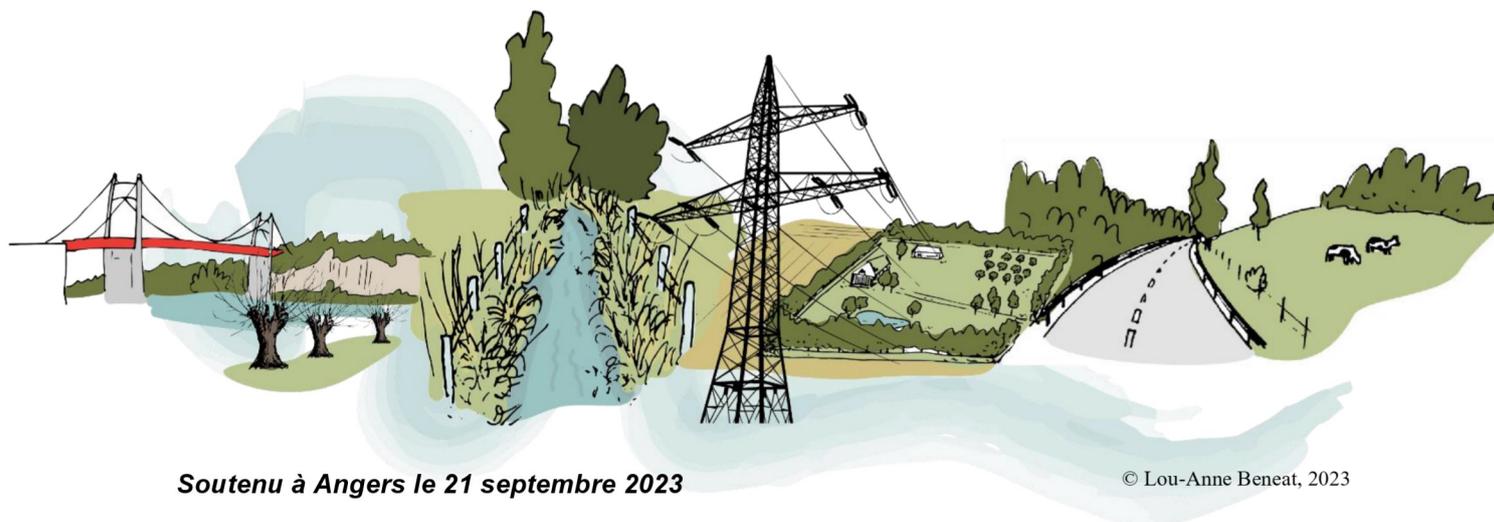
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

<p>Année universitaire : 2022 - 2023 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : PPST</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	--

S'emparer des Objectifs de Qualité Paysagère pour renforcer la politique Paysage au sein d'un Parc naturel régional. Cas du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Par : Lou-Anne BENEAT



Soutenu à Angers le 21 septembre 2023

© Lou-Anne Beneat, 2023

Devant le jury composé de :

Président : Nizar BOUHLEL

Maître de stage : Aurélie LASNIER

Enseignant référent : David MONTEBAULT

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



« A la fois matériel et idéal, le paysage est une des relations possibles que l'être humain entretient avec son environnement.

On peut agir sur les paysages de façon minimale, en travaillant sur le regard que l'on peut porter sur eux. »

Catherine Chomarat-Ruiz, philosophe

REMERCIEMENTS

Avant de débiter la lecture de ce mémoire, je tiens à remercier les personnes qui m'ont accompagnées, de près ou de loin, durant mon séjour dans les Boucles de la Seine Normande.

Je tiens tout d'abord à remercier toute l'équipe du Pnr des Boucles de la Seine et plus particulièrement Aurélie Lasnier, pour sa confiance et toutes les connaissances qu'elle m'a transmises. Je remercie aussi les personnes rencontrées à travers mes missions au Parc, l'équipe de l'observatoire photographique des paysages de la vallée de Seine entre autres, ainsi qu'Agathe Mériaux pour son aide et nos échanges enthousiasmants.

Pour ses précieux conseils et sa bienveillance, je souhaite également remercier David Montembault, mon tuteur de stage.

Un grand merci à toutes les personnes qui m'ont soutenu tout au long du stage et de l'élaboration de ce mémoire. Merci à mes parents et ma famille, qui m'encouragent sans relâche. Merci à vous, Alexandre, Zélie, Juliette et Victoria pour votre écoute quotidienne et votre soutien.

SOMMAIRE

Introduction :	1
I. Approche théorique de la démarche d'objectifs de qualité paysagère dans les Pnr	3
1. Fonctionnement et leviers d'actions d'un Pnr	3
1.1. La charte, colonne vertébrale du projet de territoire d'un Pnr	3
1.2. Les outils pour développer la politique paysagère au sein d'un Pnr.....	4
2. L'émergence des objectifs de qualité paysagère et l'obligation pour les Pnr de les définir	5
2.1. La notion d'objectif de qualité paysagère : définition et cadre juridique	5
2.2. La qualité paysagère.....	6
2.3. Un flou méthodologique pour définir des OQP partagés	7
3. Les regards à mobiliser pour construire les OQP	8
3.1. Les élu.es, acteurs clés d'un projet de territoire.....	8
3.2. L'équipe du Pnr avec les différent.es chargé.es de mission thématique.....	9
3.3. Les partenaires du parc : CAUE, DREAL, DDTM... des acteurs institutionnels complémentaires et exigeants	9
3.4. Les habitant.es du parc, recueillir leurs avis et construire une réflexion commune autour de leurs paysages	10
Conclusion de la partie I et transition	10
II. Une réalité de terrain : difficulté de la mobilisation habitante et moyens disponibles	11
1. La concertation avec les habitant.es pour orienter le travail des OQP, un premier essai pour le Pnr des boucles de la Seine normande	11
1.1. Présentation du territoire du Pnr BSN	11
1.2. Création d'un atelier participatif sur-mesure pour travailler la notion d'objectifs de qualité paysagère au Pnr BSN	12
1.3. Cadre de ces ateliers et communication	14
1.4. Une non-mobilisation des habitante.es, questionnements et freins.....	15
2. Retours d'expérience d'autres Pnr : constats et pistes de travail.....	15
2.1. Une diversité de méthodologies de travail et de rendus des OQP	16
2.2. Des modes de participation tout aussi diversifiés et intéressants.....	17
2.3. Points de vigilance et conseils	19
Conclusion de la partie II et transition	19
III. Proposition d'une méthodologie de travail des objectifs de qualité paysagère adaptée au Pnr BSN 20	
1. L'inventaire des paysages, à la racine du projet de territoire.....	20
1.1. Caractériser la diversité des paysages.....	20
1.2. Les représenter graphiquement.....	21

1.3.	Diffusion et utilisation de l'inventaire des paysages	23
2.	L'apport de la concertation pour formaliser des OQP	24
2.1.	Pour définir des enjeux partagés.....	24
2.2.	Pour co-construire des objectifs de qualité paysagère	26
3.	Les rôles du paysagiste dans la démarche d'objectif de qualité paysagère.....	28
3.1.	Le paysagiste animateur, lors des ateliers collectifs	28
3.2.	Le.a paysagiste expert.e et médiateur.ice, au quotidien	29
	Conclusion générale	30
	Bibliographie.....	32
	Sitographie.....	34
	Annexes	35

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Etapes de la révision de la charte pour un Pnr (Beneat, 2023) d'après [4].	4
Figure 2 : Frise chronologique reprenant les dates clés associées aux Pnr et à la réglementation pour le paysage (Beneat, 2023)	6
Figure 3 : Schéma illustrant les composantes qui font la qualité (Beneat, 2023), d'après Bailly, Marchand, 2019.	7
Figure 4: Carte de situation et carte d'identité du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (Beneat, 2023).	11
Figure 5 : Carte des perceptions paysagères d'après le modèle de la carte d'empathie (Beneat, 2023).	13
Figure 6 : Photographie de l'atelier réalisé avec 25 agents de l'équipe le 22 mai 2023.	14
Figure 7 : Photographie de la carte obtenue par un des groupes lors de l'atelier du 22 mai 2023.	14
Figure 8 : Démarche des objectifs de qualité paysagère pour une charte de Pnr.	16
Figure 9 : Contenu graphique de l'inventaire des paysages pour une unité paysagère, exemple du marais vernier (Beneat, 2023).	22
Figure 10 : Utilisations de l'inventaire des paysages pour le Pnr BSN (Beneat, 2023).	23
Figure 11 : Le processus participatif dans la démarche d'objectif de qualité paysagère (Beneat, 2023).	24
Figure 12 : Prototype d'une carte postale pour l'unité du marais vernier, d'après le Gatinais français (Beneat, 2023).	26
Figure 13 : Tableau illustratif de la spatialisation et catégorisation des objectifs de qualité paysagère (Beneat, 2023).	27
Figure 14 : Récapitulatif du processus participatif proposé pour le Pnr BSN dans la démarche d'OQP (Beneat, 2023).	28

INDEX DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CEP : Convention Européenne du Paysage

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Loi ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové

MTECT : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

OQP : Objectifs de qualité paysagère

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

Pnr BSN : Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Pnr : Parc naturel régional

SCoT : Schéma de cohérence territorial

INDEX DES ANNEXES

Annexe I : Cartographie des unités paysagères extraite du cahier des paysages du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (Beneat, 2023).

Annexe II : Résultats de l'atelier du 22 mai 2023 avec 25 membres de l'équipe du Parc des Boucles de la Seine Normande, mis sous forme de carte mentale (Beneat, 2023).

Annexe III : Liste des Pnr contactés pour l'étude (Beneat, 2023).

Annexe IV : Extrait du document des objectifs de qualité paysagère du Pnr du Vercors (Vercors, 2022).

Annexe V : Détail des différents types de participations (Beneat, 2023).

Annexe VI : Frise chronologique d'introduction au cahier des paysages du Pnr BSN retraçant les grandes étapes (naturelles et anthropiques) de la formation de nos paysages actuels (Beneat, 2023).

AVANT-PROPOS

Le présent mémoire a été rédigé à la suite d'un stage de fin d'études d'ingénieur-paysagiste au sein du Pnr des Boucles de la Seine Normande.

Fondé en 1974, le Parc naturel régional de Brotonne a vu son périmètre s'élargir avec la succession des renouvellements de chartes, ce qui lui a valu, en 2001, son nouveau nom « des Boucles de la Seine Normande ». En octobre prochain, le Pnr BSN sera amené à réviser sa charte pour la cinquième fois depuis 1974.

Cependant, les exigences législatives évoluent notamment avec la loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 qui impose aux Pnr de formuler des objectifs de qualité paysagère dans leur charte.

La première mission de ce stage a été de définir une méthodologie de travail participative des objectifs de qualité paysagère pour le Pnr BSN. Ce premier travail repose sur des recherches bibliographiques approfondies ainsi que la réalisation d'entretiens avec d'autres Pnr pour collecter des retours d'expériences. Dans ce cadre, un atelier participatif a été créé pour initier le travail participatif autour des OQP.

En parallèle, la deuxième mission du stage a été la création d'un inventaire des paysages du Pnr BSN. Ce portrait du territoire se base sur un arpentage terrain, des ressources bibliographiques ainsi que les dires d'expert.es. Il prend la forme d'un document didactique et synthétique et compose la première partie du futur cahier des paysages du Pnr BSN qui accueillera, par la suite, les objectifs de qualité paysagère.

INTRODUCTION :

Les interventions successives des humains sur le "socle" terrestre constituent une mémoire qui participe à fabriquer l'"esprit des lieux" de nos paysages [1]. Cependant, la modernité de nos sociétés engendre une transformation extrêmement rapide de nos paysages, qui tendent à s'uniformiser. Dans un sens, nous pouvons dire que la modernité fait naître le paysage en même temps qu'elle le fait mourir (Davodeau, 2021). La distance que provoque la modernité entre l'individu (Homo sapiens) et son environnement produit alors le besoin de recourir à des professionnels du paysage pour garantir la qualité du cadre de vie (ibid).

L'année 2023 marque les 30 ans de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite « loi Paysage », qui a permis d'ancrer le paysage dans les territoires français et de le reconnaître comme une composante essentielle de la qualité de vie des populations [2]. A l'issue de la Convention Européenne du Paysage, le paysage est défini comme « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (CEP, 2000). Le Paysage est donc à la fois « lieu » et « regard sur le lieu ». « Pour exister pleinement, le paysage a besoin d'être l'objet d'une perception sociale, c'est-à-dire d'une reconnaissance, sensible, par le public, d'une dimension émouvante, extraordinaire ou symbolique émanant des lieux » [1].

Aucune expertise ne peut prétendre la maîtrise totale de ce paysage, cadre de vie et espace vécu au quotidien. Le comprendre et en orienter les dynamiques sont les actions privilégiées pour agir sur les paysages. Cela nécessite de travailler à la croisée de diverses expertises ainsi qu'avec les habitant.es et de multiples acteurs et actrices, de prendre en compte leurs représentations, leurs pratiques et d'harmoniser leurs projets (Bercovitz, 2022). Bien commun, le paysage et son avenir nécessitent désormais la participation de toutes et tous (Sgard, 2010). Dans cette dynamique, où les changements globaux que nous vivons impliquent d'imaginer de nouvelles médiations entre sociétés et environnement (Bercovitz, 2022), les Parcs naturels régionaux expérimentent en profondeur les vertus du caractère global et intégrateur du paysage en matière d'animation, de médiation ou de négociation, inventant au besoin leurs propres outils (Dérioz, 2013). Les Pnr font émerger un projet de territoire partagé, qui se concrétise à travers une charte, signée par les communes du périmètre du Parc, le Département, la Région et l'Etat.

Depuis le décret instituant les Parc naturels régionaux en France en 1967, les Pnr se multiplient offrant un panel diversifié de profils (superficie, taille et composition de l'équipe) mais aux fonctionnements sensiblement identiques. La loi Paysage de 1993 énonce : « les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. » Dans l'optique de ménagement des paysages, les Pnr s'appuient sur 3 dimensions :

- La démocratie participative, directe et locale ;
- La stimulation de nos six sens (ouïe, regard, toucher, goût, odorat, le corps en mouvement) qui nous permettent de nous orienter dans l'espace et de nous situer dans le temps, de percevoir les distances, le relief, l'écoulement du temps, les risques à certains endroits, la fermeté ou la souplesse du sol etc. (Partoune, 2022) ;

- Saisir les usages temporalisés de nos activités et de celles du vivant (temps sociaux, diurnes et nocturnes, saisonnalités...) (Bailly, Marchand, 2019).

Face à la transformation impétueuse de nos paysages, la législation française confère aux Pnr le rôle d'être garants de la qualité des paysages et, à partir 2016, ces derniers se voient dans l'obligation de définir des objectifs de qualité paysagère. Les objectifs de qualité paysagère sont définis comme « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (CEP, 2000). Ils deviennent alors le fondement de la politique paysagère d'un Pnr et doivent figurer dans la charte du Pnr. Cependant, la qualité paysagère n'est pas identifiée à travers une expertise construite sur des critères et un protocole scientifique abstraits (Davodeau, Toublanc, 2010). Face à la notion très subjective et récente des objectifs de qualité paysagère, nous nous demanderons :

Quelle démarche adopter pour créer une réflexion partagée sur les objectifs de qualité paysagère au sein des Pnr ? En basant l'étude sur le cas du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Plus spécifiquement, nous tenterons de déterminer comment la participation vient nourrir les objectifs de qualité paysagère ? Comment accéder aux représentations paysagères ? Quelles méthodes construire, quels outils utiliser pour le Pnr des Boucles de la Seine Normande ?

Dans un premier temps, nous aborderons l'approche théorique de la démarche d'objectifs de qualité paysagère dans les Pnr en partant du fonctionnement d'un Pnr pour aller vers l'émergence des OQP en Pnr et les regards nécessaires à la construction d'OQP partagés.

Dans un second temps, nous nous confronterons à la réalité de terrain avec la difficulté de la mobilisation habitant.es, tant pour le Pnr des Boucles de la Seine que pour les autres Pnr en France. Nous nous rapprocherons alors des Pnr ayant commencé ou fini la définition de leurs OQP pour comprendre leurs approches et en tirer des conclusions.

Enfin dans un troisième temps, nous proposerons une méthodologie expérimentale pour le Pnr BSN afin qu'il puisse au mieux s'emparer des objectifs de qualité paysagère et renforcer sa politique paysage.

I. APPROCHE THEORIQUE DE LA DEMARCHE D'OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DANS LES PNR

1. FONCTIONNEMENT ET LEVIERS D' ACTIONS D'UN PNR

Créés en 1967 à l'issu du colloque de Lurs-en-Provence et de la signature d'un décret, les Parc naturels régionaux réunissent, dans le cadre d'un syndicat mixte, les communes et intercommunalités volontaires, l'Etat et la Région (Donadieu, Périgord, 2005). Leurs missions sont inscrites dans le code de l'environnement avec notamment la loi Paysage de 1993 qui formule :

« Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. » (Article L 244-1) [3].

Aujourd'hui au nombre de 58, les Pnr, avec leur slogan « une autre vie s'invente ici », sont des terrains d'expérimentation pour une gestion concertée des territoires fondée sur le respect et la valorisation de son patrimoine culturel et naturel.

1.1. La charte, colonne vertébrale du projet de territoire d'un Pnr

Afin de ne pas introduire de dispositions contraignantes autres que celles que renferme déjà le code de l'urbanisme ou celui de l'environnement, les Pnr se positionnent en tant qu'instance d'expertise ou d'accompagnement (Dérioz et al., 2019). C'est alors à travers l'élaboration d'une charte, en concertation avec les acteurs locaux, que des engagements communs sont pris par les signataires. La charte, véritable feuille de route pour 15 années, représente un jalon important dans un processus d'expérimentation collective, dont le parc est à la fois l'occasion et l'instance d'animation (Dérioz, 2013). Elle fixe les grandes ambitions du territoire et se décline en objectifs et actions de développement, valorisation et protection (Mériaux, 2018).

Depuis la loi ALUR de 2014, le SCoT est le document intégrateur (compatibilité et transposition directe) de la charte du Pnr, ensuite traduit dans les PLUi (compatibilité et transposition indirecte), ce qui renforce la portée juridique de la charte et en fait un document opposable.

A l'issu des 15 ans de validité de la charte, la procédure de classement du Pnr est reconduite. La révision de la charte est un processus long (cf. figure 1) permettant de faire le point sur les actions menées lors de la dernière charte afin de construire au mieux un nouveau projet de territoire partagé. C'est aussi l'occasion d'innover et de renouveler les regards qu'ont les acteurs sur le travail du Pnr.

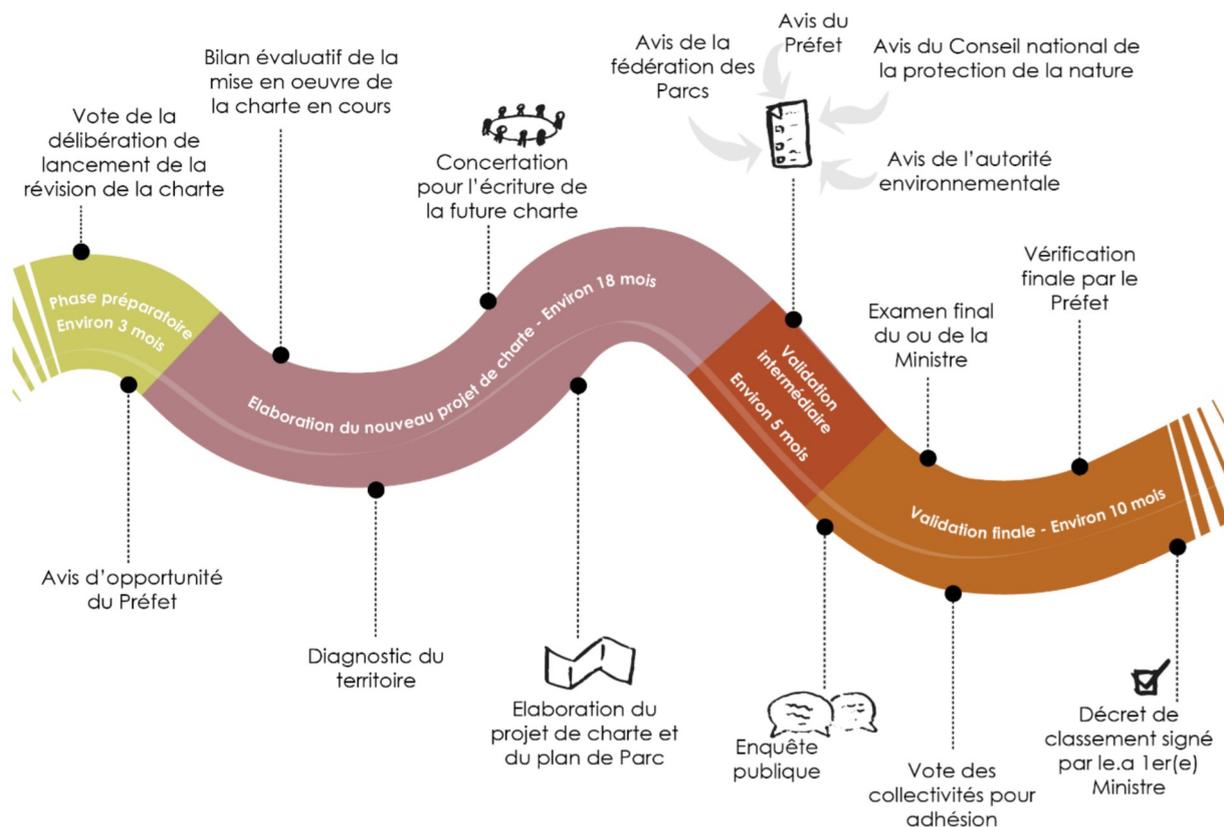


Figure 1 : Etapes de la révision de la charte d'un Pnr (Beneat, 2023) d'après [4].

En matière de Paysage, la charte se doit de déterminer « pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation, accompagné d'un document déterminant les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc. » (Article L.244-1)

1.2. Les outils pour développer la politique paysagère au sein d'un Pnr

La politique Paysage en Pnr repose sur différents types d'outils :

- Outils de connaissance tels que les Atlas des paysages ou cahiers des paysages. L'exercice de la mission paysage des parcs passe avant tout par l'apport d'une expertise, qui débouche sur la mise en œuvre de mesures incitatives, par l'intermédiaire de chartes, de guides pratiques ou de cahiers de préconisations au sein desquels les considérations paysagères ne sont généralement pas les seules prises en compte (Dérizoz, 2013).

- Outils de suivi avec l'observatoire photographique des paysages¹ permettant de suivre les dynamiques paysagères au cours du temps.
- Outils d'actions avec l'élaboration de Plans de Paysage que ce soit à l'échelle communale, intercommunale ou à l'échelle du Pnr. Le Plan de Paysage précise explicitement le programme des actions à mettre en œuvre en vue de répondre aux objectifs issus du diagnostic territorial.

On comprend dès lors que la médiation paysagère est un autre outil indispensable et complémentaire aux trois types d'outils énoncés ci-dessus. Elle offre une opportunité de croisement des regards et des enjeux sous-tendus dans les pratiques d'aménagement et les projets territoriaux de développement (Paradis, Lelli, 2010). La médiation paysagère cherche à accompagner les mouvements d'émergence des nouvelles ruralités et à construire les cadres dans lesquels une société tout entière (anciens et nouveaux habitants) puisse débattre des nouveaux modes de rapport au monde qu'elle souhaite développer (Bercovitz, 2022).

Plus récemment, l'apparition de la notion d'Objectifs de qualité paysagère offrirait-elle un nouvel outil-démarche à disposition des Pnr pour renforcer leur politique paysagère ?

2. L'EMERGENCE DES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE ET L'OBLIGATION POUR LES PNR DE LES DEFINIR

2.1. La notion d'objectif de qualité paysagère : définition et cadre juridique

L'évolution du cadre réglementaire depuis les dernières décennies du XXe siècle, a progressivement légitimé et organisé la prise en compte du paysage. C'est en 2016 que la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages intègre au code de l'environnement (article L. 333-1) l'obligation pour les Pnr de formuler des OQP.

L'article L. 350-1 C définit les OQP tels que « les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale ».

Cependant, la notion d'OQP avait été introduit par la Convention européenne du Paysage comme : « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Nous préférons cette deuxième définition car faisant apparaître la composante sociale du paysage avec les « aspirations des populations » ainsi que la notion de paysage du quotidien à travers l'expression « cadre de vie ». Ci-dessous les grandes lignes de l'apparition de la réglementation liée au OQP et de l'évolution des Pnr en France :

¹ Un observatoire est une série de clichés pris dans des conditions identiques (emplacement, focale, cadrage, luminosité) à des intervalles de temps réguliers (Davodeau, Toublanc, 2010).

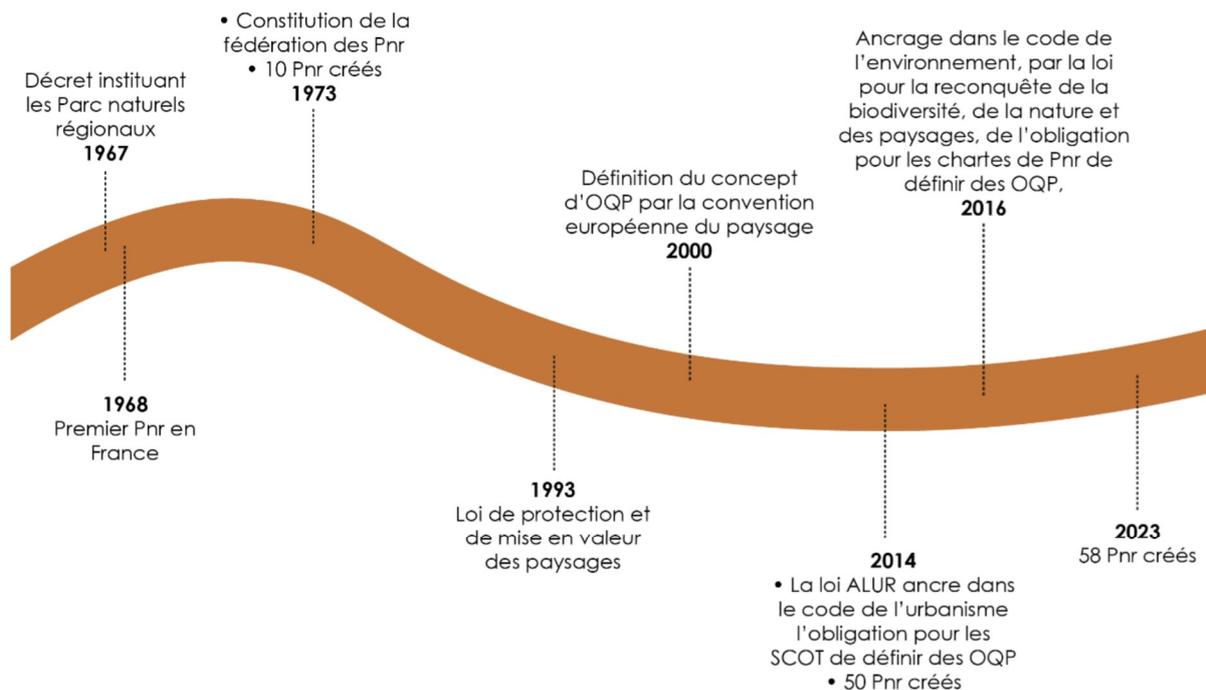


Figure 2 : Frise chronologique reprenant les dates clés associées aux Pnr et à la réglementation pour le paysage (Beneat, 2023)

La fédération des Parcs naturels régionaux énonce deux catégories de dispositions relatives aux OQP :

- L'amélioration et la valorisation de la connaissance du patrimoine paysager ;
- Les opérations visant l'intégration paysagère, le maintien et la restauration des paysages.

Formuler des OQP c'est comprendre comment le paysage a évolué dans le temps et tenter de réfléchir ensemble à son évolution. Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées (Pnr Vercors, 2022). Ce concept propose donc d'agir, non plus sur les paysages remarquables, mais aussi sur les paysages du quotidien.

2.2. La qualité paysagère

La qualité paysagère est un objectif pour de nombreuses collectivités en matière de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie. Elle exprime « l'essence de notre rapport à notre milieu de vie en tant que monde sensible et sociétal. Elle réhabilite les sentiments d'existence, d'appartenance, et d'identité, de bien-être de chacun. Elle apparaît à la croisée des différentes dimensions qui font paysage, envisagée comme un ensemble complexe et multidimensionnel » (Bailly, Marchand, 2019).

Mais alors comment définir la qualité d'un paysage quand on sait que le paysage résulte d'un ensemble de facteurs complexes et de la sensibilité de chacun.e ?

Nous posons ici le postulat que la qualité est issue d'une relation, une interaction entre un individu et un lieu (ibid.). Cette relation dépend alors de deux facteurs : la culture, les croyances, la sensibilité de l'individu en question ainsi que de l'aménagement du territoire (le lieu) dans lequel il se trouve. Ceci est résumé par le schéma suivant :

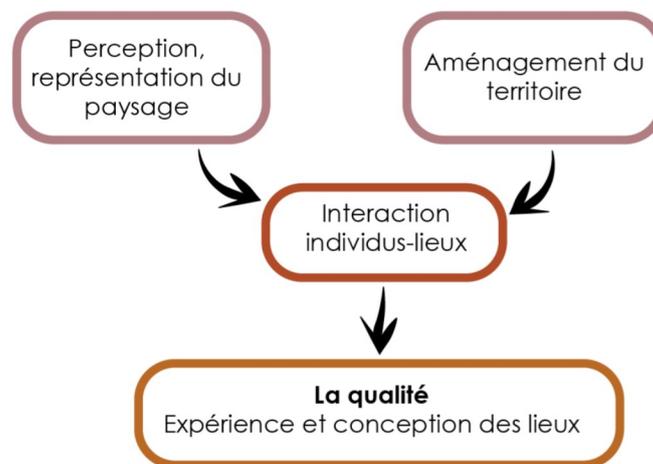


Figure 3 : Schéma illustrant les composantes qui font la qualité (Beneat, 2023), d'après Bailly, Marchand, 2019.

Favoriser la qualité paysagère c'est alors favoriser la lisibilité des paysages sur deux plans :

- La lisibilité des structures physiques, sur le terrain ;
- L'enrichissant les perceptions et représentations des paysages.

L'évaluation de la qualité paysagère peut ensuite être déduite de l'analyse des lisibilités [5].

On notera que la qualité n'impose pas quelque chose, elle reste une notion ouverte (car subjective) (Bailly, Marchand, 2019).

2.3. Un flou méthodologique pour définir des OQP partagés

La complexité du domaine du paysage et de la notion de qualité par rapport à leur transversalité et leur subjectivité ne permet pas d'avoir une méthodologie toute faite pour définir des OQP. Ni le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ni la Fédération des Parcs naturels régionaux ne donnent de recette méthodologique. Uniquement les livrables attendus sont énoncés. Cela offre l'opportunité à chaque Pnr de s'emparer à sa manière de la démarche OQP et de faire en fonction de ses moyens et spécificités. Chaque Pnr ne possède pas de chargé.e de mission spécifiquement Paysage, ce qui peut rendre plus difficile la démarche d'OQP.

Le caractère très récent de la notion d'OQP (souvent vue comme complexe et peut accessible), ajouté à l'obligation légale des Pnr de définir ces OQP partagés sans méthode explicitée (car processus expérimental) peut alors être déroutant. Comment s'y prendre pour construire des OQP partagés par les acteur.ices du territoire ? Comment insuffler une dynamique autour des OQP ? Par où commencer ?

Nous proposons ici de repartir de la définition du paysage énoncée dans la Convention européenne du paysage. Le paysage y est décrit comme « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cette définition du paysage met en lumière la composante objective des « facteurs naturels et/ou humains » représentée par de nombreuses données thématiques connues, mais elle nous invite aussi à interroger différents regards, ceux qui forment « les populations » afin de comprendre l' « interrelation » avec leur territoire.

3. LES REGARDS A MOBILISER POUR CONSTRUIRE LES OQP

Parce qu'un projet de territoire (charte Pnr et ses OQP) concerne une aire géographique définie mais aussi des personnes, il ne peut pas être mis en œuvre si ses populations n'y adhèrent pas. Dans un souci d'efficacité et de réalité temporelle, nous exposerons ici 4 acteurs mobilisables par un Pnr et essentiels pour définir des OQP partagés.

L'objectif principal est de comprendre leurs visions du territoire, leurs besoins et construire une culture commune du paysage pour aller dans la même direction. Cela en acceptant et faisant accepter que nous n'avons pas tous les mêmes le même point de vue, la même perception des paysages.

3.1. Les élu.es, acteurs clés d'un projet de territoire

Réglementairement, les élu.es seront confrontés à l'obligation de retranscrire les OQP de deux manières différentes :

- En encadrant l'urbanisme communal et intercommunal dans la protection du milieu naturel à travers l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi quand intercommunalité) ;
- En participant à la réalisation du schéma de cohérence territorial (SCoT).

Les élu.es pourront aussi faire vivre les OQP à travers d'autres projets tels que la réalisation d'un Plan de Paysage par exemple.

La nature des paysages communaux, comme leur accessibilité dépend donc beaucoup des politiques communales et intercommunales définies par les élu.es (Donadieu, Périgord, 2005).

Les élu.es sont les signataires de la charte du Pnr et s'engagent pour 15 ans avec le Pnr. Les OQP inscrits dans la charte devront alors être retranscrits localement dans leurs documents d'urbanisme (PLUi, SCoT), les élu.es étant un acteur clé pour faire appliquer cette compatibilité. De plus, ils et elles sont à l'écoute des habitant.es et connaissent les enjeux socio-économiques et environnementaux locaux. Les élu.es pourront, par la suite, favoriser l'acceptabilité des acteurs face aux transitions, changements du territoire.

Les élu.es locaux sont généralement plutôt bien mobilisables, encore faut-il qu'ils aient bien connaissance de ce qu'est un Pnr et qu'ils partagent les valeurs du Pnr.

3.2. L'équipe du Pnr avec les différent.es chargé.es de mission thématique

L'équipe des Pnr est organisée en pôles qui varient en taille et en composition selon le projet, les besoins et moyens du territoire. On retrouve généralement un pôle « aménagement » dans lequel se trouve le ou la chargé.e de mission paysage (ou paysage-urbanisme, paysage et patrimoine). Cependant, la transversalité du domaine du paysage amène le ou la chargé.e de mission paysage à travailler avec d'autres chargé.es de mission expert.es sur différentes thématiques (forêt, eau, agriculture...). Afin que les OQP soient portés et valorisés au mieux par le Pnr, il est donc indispensable de coconstruire les OQP avec les autres chargé.es de mission du Parc.

Des allers et retours sont essentiels avec l'équipe pour que chacun.es soit intégré.es à la démarche OQP pour, premièrement, que l'équipe soit au courant de ce que sont les OQP et leurs intérêts. Deuxièmement, leur demander leurs avis et préconisations selon les thématiques, ensuite les valider, et enfin pour que ces OQP vivent et soient portés par plusieurs. Le but étant de faire rayonner les OQP pour qu'ils soient pris en compte le mieux possible sur l'ensemble du territoire du Pnr.

Lorsqu'on veut travailler de manière transversale, cela demande de la vigilance pour vérifier, en amont, qu'on partage un vocabulaire commun (la transversalité pouvant induire le dialogue entre deux mondes, par exemple paysage et forêt) afin de prendre en compte, au mieux possible, les différents regards experts.

3.3. Les partenaires du parc : CAUE, DREAL, DDTM... des acteurs institutionnels complémentaires et exigeants

Le CAUE (Conseil d'Urbanisme, d'Architecture et de l'Environnement), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) sont les partenaires techniques privilégiés des Pnr. Selon la configuration administrative du Pnr, plusieurs CAUE, DREAL et DDTM peuvent être partenaires (lorsqu'un Pnr recouvre plusieurs départements ou régions).

Les partenaires techniques sont à mobiliser dès le démarrage de la démarche d'OQP afin de prendre en compte leurs exigences, conseils ou mises en gardes. En effet, la DREAL par exemple, donnera un avis sur la formulation et formalisation de ces OQP (lors des phases de validation de la charte, cf figure 1). Lorsqu'une région possède plusieurs Pnr, la DREAL peut aussi avoir une vue d'ensemble sur les méthodologies de travail de différents Pnr et peut alors être porteuse de conseils. La DDTM est, elle, un des relais de l'application des OQP, et donc demande à les comprendre et à ce qu'ils soient formalisés dans un document pratique pour faciliter son utilisation auprès des services instructeurs. Enfin, le CAUE est aussi porteur de connaissances sur le territoire et représente un acteur important dans la sensibilisation des collectivités et du grand public, donc un relais à la transmission des OQP.

La force de cette concertation avec les acteurs institutionnels réside dans leur capacité à mettre en parallèle avec des travaux potentiels qu'eux mènent, avoir leurs avis selon leur échelle d'action.

3.4. Les habitant.es du parc, recueillir leurs avis et construire une réflexion commune autour de leurs paysages

Afin de construire des OQP partagés, il est essentiel de faire participer les habitant.es (faisant partie intégrante du paysage). Recueillir leurs perceptions et attachements liés au paysage (paysage perçu) et comprendre leurs pratiques et usages du paysage (paysage vécu), en partant du principe que leur cadre de vie quotidien fait paysage, permettra d'établir des OQP cohérents. Leur fournir des clés de compréhension et de lecture du paysage et des informations concernant la structure Pnr (qui est parfois vue comme une contrainte ou même non connue par les habitant.es) permettra ensuite de co-construire les OQP avec les habitant.es volontaires. Cela participant à la création d'une culture commune du paysage.

Il est important de se recentrer sur les habitant.es et de faire en sorte qu'ils se sentent non seulement agent.es ou acteur.ices mais aussi responsables de la qualité de leurs paysages (Bailly, Marchand, 2019) en n'essayant pas de faire de l'habitant.e un.e expert.e mais de susciter une envie de se mobiliser pour la qualité de leur territoire.

Les habitant.es sont les acteur.ices les plus nombreux.ses sur le territoire d'un Pnr, et pour autant, ce sont les plus difficiles à mobiliser.

CONCLUSION DE LA PARTIE I ET TRANSITION

Le paysage constitue le socle et le fondement du classement des Parcs naturels régionaux (Mériaux, 2018). C'est à travers une charte que les Pnr inscrivent leur projet politique pour 15 années. Depuis la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la politique paysagère en France se renforce et missionne les Pnr de formuler explicitement des objectifs de qualité paysagère (concept né en 2000 à travers la Convention européenne du paysage). La portée juridique de ces OQP s'étend aux SCoT et PLUi (présents sur le territoire du parc), ces documents devant être compatibles avec la charte du Pnr.

Cependant, aucune méthodologie n'est proposée aux Pnr pour établir des OQP partagés. Cela crée une opportunité pour les Pnr d'élaborer une démarche adaptée au territoire, et à la fois, un frein étant donné la complexité et la subjectivité de la notion d'OQP.

Interroger différents regards paraît être une clé pour répondre à ce flou méthodologique. Elu.es, équipe du Pnr, partenaires techniques et habitant.es seraient alors les acteurs et actrices à mobiliser. Le Pnr se plaçant en tant que médiateur, expert paysage et tisseur d'un réseau d'actrices et d'acteurs locaux.

De nombreuses formules existent pour susciter l'échange avec les habitant.es, les élu.es, sur les rapports entre identité collective et éléments ou caractéristiques du paysage, ou sur les mutations qu'il a connu (Dérioz, 2013). Nous souhaiterions alors nous rapprocher de la réalité de terrain. Comment passer de la théorie des objectifs de qualité paysagère à une mise en action avec différent.es acteur.ices ? De quelle manière un Pnr peut-il organiser des moments de participation autour de la thématique paysage ? Quels acteurs et actrices pour quels types de participation ? Est-il si simple de créer des OQP partagés, co-construits ?

II. UNE REALITE DE TERRAIN : DIFFICULTE DE LA MOBILISATION HABITANTE ET MOYENS DISPONIBLES

Afin d'expérimenter la co-crédation d'objectifs de qualitéd paysagère partagés en Pnr, cette partie commencera par la présentation d'un cas d'étude au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

1. LA CONCERTATION AVEC LES HABITANT.ES POUR ORIENTER LE TRAVAIL DES OQP, UN PREMIER ESSAI POUR LE PNR DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

1.1. Présentation du territoire du Pnr BSN

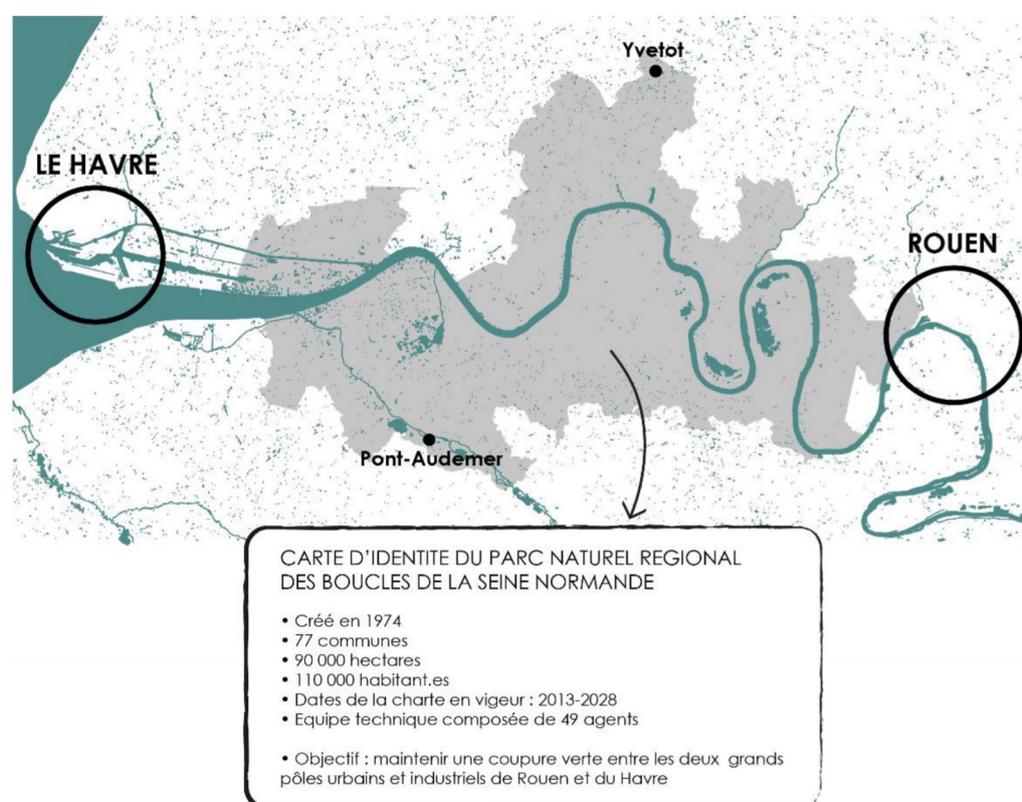


Figure 4: Carte de situation et carte d'identité du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (Beneat, 2023).

La Seine comme artère principale, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande offre différentes ambiances paysagères créées par les méandres du fleuve (alternance de falaises et de marais tourbeux). Le territoire du Parc est découpé en 10 unités paysagères (disponibles en annexe I).

Le paysage au sein du Pnr BSN est traité comme une thématique sectorielle au même égard que la forêt ou que l'agriculture. Il ne représente pas une « clé de voute » pour le projet du Pnr BSN. « Le Contrat Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Vallée de la Seine 2015-2020 a

permis d'injecter des moyens financiers et techniques pour développer des projets paysagers le long de l'axe Seine. » En revanche, le paysage est « souvent réduit aux seules composantes arborées » (Pnr BSN, 2020). Cependant, l'équipe de ce Parc présente en son sein, et ce depuis 11 ans, une chargée de mission spécifiquement paysage. Un atout fort pour le Pnr BSN.

La politique paysagère du Pnr des Boucles de la Seine Normande repose sur un Atlas paysager à l'échelle régionale et le diagnostic paysager de 2012 (outils de connaissance) ainsi qu'un observatoire photographique des paysages en phase de finalisation (outil de suivi). Elle se décline ensuite en différents projets tels que les études thématiques ou le Plan de Paysage en cours sur une commune du Parc (outils d'action), succédant au Plan de Paysage réalisé en 1992 à l'échelle du Parc, auparavant appelé Parc de Brotonne (document utilisé en ressource pour la loi paysage de 1993).

En octobre prochain sera délibéré le lancement de la future charte 2028-2044, ce qui initiera le processus de révision de la charte. Dans cette dynamique, le Pnr BSN devra alors formaliser des objectifs de qualité paysagère qui figureront dans la nouvelle charte.

1.2. Création d'un atelier participatif sur-mesure pour travailler la notion d'objectifs de qualité paysagère au Pnr BSN

Il a été précédemment décrit les connaissances du territoire, formant une première base, à laquelle nous rajoutons le besoin de faire participer différentes actrices pour une démarche cohérente d'objectifs de qualité paysagère.

Afin de venir nourrir les objectifs de qualité paysagère, nous avons créé un atelier participatif utilisable avec les élu.es, les habitant.es ainsi que l'équipe du Pnr. L'atelier a été élaboré pour se déployer sur chacune des 10 unités paysagères du Parc. Il est pensé pour se dérouler en salle, sur une durée de deux heures, avec comme principaux objectifs :

- Recueillir des perceptions sur le paysage du quotidien (attachements, représentations) ;
- Construire une vision collective du paysage de demain ;
- Définir des actions pour répondre au paysage souhaité.

L'atelier est composé de trois grands temps, pensés sur le fond (les éléments recueillis) et la forme :

- 1) Un premier temps individuel où chaque participant.e est invité.e à remplir la carte des perceptions (figure 5). A travers cette carte l'objectif est bien de recueillir des perceptions individuelles du paysage du quotidien selon les 6 sens (Partoune, 2022). Ce temps est important car il permet d'initier une réflexion personnelle pour, par la suite, faciliter un partage et un échange en groupe. Cette réflexion personnelle permet aux participant.es de sortir des positions plus conventionnelles. Nous leur demandons de se positionner personnellement dans un paysage afin d'éviter les jeux de rôle et d'aller au-delà des jugements.

Objectif : recueillir la perception des habitant.es sur le paysage

1 Ma personne
 • Mon lieu d'habitation :
 • Depuis combien de temps j'habite ici :

2 Ce que je fais au quotidien
 • Quel est mon trajet quotidien pour aller au travail :
 • Mes autres trajets du quotidien pour des activités par exemple :

3 Ce que je vois
 • Depuis chez moi :
 • Quand je me balade autour de chez moi :
 • Quand je me déplace au quotidien :

4 Ce que je sens et je goûte
 • Y'a-t-il une odeur liée à certains endroits :
 • A quel goût j'associe le paysage de mon lieu d'habitation :
 • A quel goût j'associe les lieux où je me promène :

5 Ce que je touche, sur quoi je marche ou je m'assieds
 • Quand je suis dehors, quand je me promène... :

6 Ce que j'entends
 • Depuis chez moi :
 • Quand je me balade :
 • Quand je me déplace au quotidien :
 • Autre :

7 Ce que je pense et ressens
 • Mes frustrations :
 • Mes souhaits de cadre de vie :

Figure 5 : Carte des perceptions paysagères d'après le modèle de la carte d'empathie (Beneat, 2023).

2) Le passage du temps 1 au temps 2 se fait par un petit brise-glace (mise en mouvement) ou chacun.e est invité.e à placer une gommette sur la carte selon son lieu d'habitation ou de travail et, s'il ou elle le souhaite, se présenter en quelques mots. Les participant.es sont ensuite regroupé.es en groupes de 4 à 6 personnes autour d'une cartographie de l'unité paysagère étudiée. Quatre couleurs de post-it sont disposés autour de cette carte selon les items suivant :

- « Ce que à quoi je suis attaché.e » dans le paysage
- « Ce que je voudrais changer » dans le paysage
- Notre « Paysage de demain »
- « Passons à l'action », que faire pour répondre au paysage souhaité de demain ?



Figure 6 : Photographie de l'atelier réalisé avec 25 agents de l'équipe le 22 mai 2023.



Figure 7 : Photographie de la carte obtenue par un des groupes lors de l'atelier du 22 mai 2023.

Chaque participant.e est invité.e individuellement (ce qui n'exclut pas la discussion avec les autres membres du groupe) à écrire une ou plusieurs idées sur les items rose, jaune et orange. Pour l'item vert, les participant.es sont encouragé.es à réfléchir collectivement aux idées à inscrire sur les post-it. Afin de faciliter la démarche et de favoriser la créativité des participant.es, des dessins en vignettes sont à leur disposition. La carte devient alors un lieu de partage.

- 3) L'atelier se clôture par un troisième temps de mise en commun où chaque groupe présente brièvement sa carte avec les post-it et vignettes (exemple photographie ci-dessus) et les actions définies par le groupe.

Cette proposition d'atelier réunit à la fois une récolte de perceptions des paysages du quotidien et une partie prospective avec la mise en perspective d'ambitions communes et des actions à mettre en œuvre pour y tendre. Nous précisons que cet atelier est expérimental et a été élaboré à la suite d'échanges avec une artiste plasticienne, des paysagistes et la personne spécialisée en processus créatif et d'animation au Pnr BSN.

1.3. Cadre de ces ateliers et communication

Initialement, le public cible de cet atelier était les habitant.es de chacune des 10 unités paysagères. L'objectif était donc de réaliser 10 ateliers, un sur chaque unité paysagère. Deux premières dates ont alors été fixées : un mercredi après-midi en juin et un samedi matin en juillet. Ces ateliers ont été proposés en rendez-vous du Parc ² afin de favoriser la communication de cet événement (les rendez-vous du Parc étant communiqués sur une brochure papier, en ligne sur le site web du Parc ainsi que sur les réseaux sociaux). En complément, des flyers ont été réalisés et affichés dans des lieux fréquentés (boulangeries,

² Les rendez-vous du Parc sont des temps d'animations proposés par l'équipe du Parc à destination du grand public afin d'explorer les richesses locales du Pnr. Ces événements sont proposés sur inscription.

mairies, lieux d'affichage libre...). La localité où faire cet atelier est aussi un choix important, entre salle communale, lieu associatif ou tiers-lieu.

En parallèle, l'atelier a été réalisé et testé deux fois avec les agents du Parc. Cela nous a permis d'ajuster certains éléments et d'observer la mécanique et les dynamiques de cet atelier. Les résultats obtenus (formalisés sous forme de carte mentale et présentés en annexe II) nous ont alors ouverts à la potentialité de réaliser cet atelier avec des élu.es locaux.

1.4. Une non-mobilisation des habitant.es, questionnements et freins

Finalement, aucun.e habitant.e ne s'est inscrit.e aux ateliers. Les rendez-vous du Parc sont pourtant un dispositif connu (par les habitué.es) auquel les habitant.es s'inscrivent facilement. Cela s'explique d'abord par le fait que les rendez-vous habituellement proposés sont de l'ordre de la balade, du divertissement, l'atelier proposé ici relève plus du groupe de travail.

Notre premier constat est donc que le travail en salle, communiqué de cette manière, n'attire pas les participant.es. Un deuxième constat découle du premier : les habitant.es ne connaissent pas toutes et tous la structure du Pnr, une première accroche est donc nécessaire.

Ce premier résultat de la non-mobilisation des habitant.es nous invite à questionner la manière de communiquer avec les riverains. Mais alors comment arriver à réunir des habitant.es autour de la notion d'objectifs de qualité paysagère ? Comment arriver à les mobiliser ? Quels types de participation mettre en place ?

Afin de tenter de répondre à ces questions, nous interrogerons d'autres Pnr quant à leur démarche participative pour définir des OQP partagés, et plus largement, sur leur méthodologie de travail des OQP.

2. RETOURS D'EXPERIENCE D'AUTRES PNR : CONSTATS ET PISTES DE TRAVAIL

L'obligation légale pour les Pnr de définir des objectifs de qualité paysagère étant récente (2016), seulement les Pnr ayant révisé leur charte depuis cette date, ou étant en cours, ont traités ou traitent la notion d'OQP, soit 26 Pnr³ sur les 58 du territoire français. Dans le cadre de cette étude, ces 26 Pnr ont donc été contactés. 17 ont répondu (annexe III), ce qui a donné lieu à 17 entretiens téléphoniques ou par mail.

La diversité des Pnr (superficie, types de paysages, taille de l'équipe technique) ajouté à l'émergence récente de la notion de qualité paysagère offre un éventail large des méthodologies de travail des objectifs de qualité paysagère, une diversité des possibles.

³ Ce nombre de 26 Pnr a été obtenu après recherche, en comptabilisant tous les Pnr de France métropolitaine ayant une charte qui débute après 2019 (car on compte 2016 plus les 3 ans de révision de la charte), ainsi que ceux en cours de révision de charte.

2.1. Une diversité de méthodologies de travail et de rendus des OQP

Il n'y a pas 2 Pnr qui ont traités les OQP de la même manière. Cependant, 4 grandes étapes incontournables se dégagent des entretiens réalisés avec les 17 Pnr :

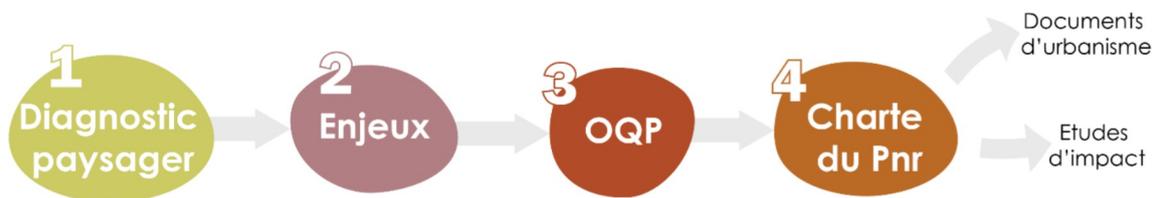


Figure 8 : Démarche des objectifs de qualité paysagère pour une charte de Pnr.

Cette méthodologie à grands traits est similaire à celle d'un Plan de paysage⁴ (diagnostic, enjeux, OQP), c'est pourquoi certains Pnr ont réalisé un Plan de Paysage à l'échelle du Parc pour répondre à la demande d'OQP (par exemple le Pnr de la Forêt d'Orient). Autrement, les Atlas des paysages, différentes chartes paysagères ou Plan de Paysage (à l'échelle du Parc ou sur des communes pilotes) servent de document de référence.

Les Pnr contactés ne possédant pas de paysagiste en interne ont fait appel à un bureau d'étude externe (Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin) ou à l'agence d'urbanisme régionale, quand dotée d'un.e paysagiste (Pnr du Médoc) pour réaliser diagnostic, enjeux et OQP.

La **spatialisation** (qui est obligatoire) des OQP est une phase difficile dans le processus des OQP. Cette spatialisation se fait par unité de paysage ou par grand type de paysage, puis la question de la représentation spatiale sur une carte se pose. En effet, certains OQP tels que ceux liés aux arbres têtards dans le paysage ou aux actions de sensibilisation sont difficilement spatialisables sur un plan. Les 17 Pnr contactés ont déterminés des OQP par unité paysagère ou par type de paysage (par exemple paysage forestier, vallée, vignoble, plaine et plateau pour le Pnr Loire Anjou Touraine), représentés ou non sur une carte.

Différents rendus ont été réalisés pour les objectifs de qualités paysagères dans ces 17 Pnr :

- Sous forme d'un cahier ou carnet des paysages comprenant diagnostic paysager et description des OQP (exemple du Pnr du Vexin français)
- Un document distinct de l'inventaire des paysages ou diagnostic paysager (exemple du Pnr du Vercors)
- Directement injectés dans la charte, sans document à part (exemple du Pnr Normandie Maine)

La réalisation d'un document spécifique pour les objectifs de qualité paysagère permet de faciliter l'accès à l'information, notamment pour les collectivités devant réaliser des documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) compatibles aux OQP définis par les Pnr. Dans cette vision, lors des entretiens, le document réalisé par le Parc naturel du Vercors pour illustrer les OQP a été cité plusieurs fois par d'autres Pnr comme un document de référence, bien réalisé

⁴ Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité (MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER, 2017)

et didactique (annexe IV). En contactant le Pnr du Vercors, le chargé de mission paysage a précisé que ce document présentant leurs 25 OQP est le fruit de 3 ans de réflexion commune avec élu.es et équipe du Parc en prenant en compte les aspirations des habitant.es.

2.2. Des modes de participation tout aussi diversifiés et intéressants

Comme énoncé plus haut, certains Pnr sollicitent un bureau d'étude externe, celui-ci pouvant avoir une expertise en démarches participatives, ce qui facilite grandement la démarche d'objectifs de qualité paysagère partagés. Cependant tous les Pnr n'ont pas les moyens de se faire accompagner d'un bureau d'étude.

Différents **grands objectifs** de la participation sont avancés à l'issue des 17 entretiens :

- Porter à connaissance la structure du Pnr, ses actions et l'enjeu de la révision de la charte
- Recueillir les perceptions des paysages, les attentes et craintes face aux évolutions actuelles et à venir
- Définir des enjeux par unité paysagère ou type de paysage
- Rédiger des OQP, les spatialiser et pourquoi pas les hiérarchiser

Pour répondre à ses objectifs, **7 grandes manières** de concerter et recueillir des avis ont été mis en avant pour cette étude (selon quel type d'acteurs et actrices est mobilisé et quel objectif, détaillé en annexe V) :

- 1) La balade paysagère, commentée, avec différents arrêts en fonction de points d'intérêts. La balade de groupe associant des acteurs économiques (agriculteurs, artisans...), des élu.es, des habitant.es immerge les participant.es dans la matérialité du territoire et les met en situation active de perception, de description, et d'analyse d'un paysage. « Combinant perceptions subjectives et observations objectives, la visite collective est considérée comme une manière d'aborder la réalité dans toute sa complexité. Sa valeur participative ne va pas de soi, elle dépend du savoir-faire de l'animateur.ice et du protocole défini au préalable (itinéraire, déroulement, nature et outils de l'animation, moyens de locomotion, etc.). La promenade collective est un temps et un lieu où se forge « in situ » une culture commune et partagée à partir d'échanges et de débats sur un territoire donné » (Davodeau, Toublanc, 2010). La balade peut être accompagnée d'un support papier, permettant aux participant.es d'écrire leurs ressentis et/ou envies et craintes dans le paysage.
- 2) Le questionnaire, en ligne et papier, est aujourd'hui « un outil de consultation plus que de participation : les acteurs interviewés s'expriment, sans aucune garantie sur la façon dont leurs propos viendront nourrir (ou pas) les projets de territoire ou de paysage » (Davodeau, Toublanc, 2010). Il permet cependant de recueillir de la matière pour venir nourrir les objectifs de qualité paysagère. Le questionnaire pouvant prendre des formes différentes, comme la carte postale, à distribuer, avec une photographie adaptée à chaque unité paysagère (dispositif du Pnr du Gâtinais français).

- 3) Un stand sur les marchés hebdomadaires, en proposant, par exemple, d'écrire sur une pancarte de couleur la réponse à la question « comment percevez-vous le parc ? les paysages du parc ? ». Ces pancartes, ensuite exposées au stand, permettent alors d'interloquer d'autres passant.es et de nourrir cette petite exposition participative (outil mis en œuvre par Vox Operatio pour le Pnr Normandie Maine) [6]. Une exposition itinérante peut aussi être utilisée sur les marchés, présentant les enjeux du Pnr (et de la charte), les éléments paysagers du diagnostic avec différents scénarii prospectifs, différentes ambitions paysagères. Les passant.es étant invités à choisir les scénarios jugés évocateurs (représentés sur des petites cartes), et les glisser dans l'une des deux urnes qui indiquaient « paysage désiré » ou « paysage redouté » (démarche adoptée par la coopérative éjo pour le plan de paysage du Clunisois). Cette exposition itinérante pouvant avoir lieu en dehors de jours de marchés sur des lieux publics. La présence du Pnr au marché peut aussi permettre de diffuser un questionnaire et de recueillir des avis de vive-voix.

- 4) La demi-journée d'atelier (ou groupe de travail), en employant différents outils tels que le photolangage⁵ ou l'atelier présenté partie II) 1) 1.2). Mobiliser des habitant.es pour une demi-journée d'atelier peut être très difficile et nécessite alors une bonne communication (et la mise en avant d'un moment convivial), un réseau d'habitant.es déjà constitué ou une première accroche via un autre mode de consultation (questionnaire avec invitation à participer à un atelier, présence sur les marchés...). Un repas ou un pot offrent un moment convivial, un atout supplémentaire pouvant inciter les personnes à participer. La question d'offrir quelque chose est débattue et ne fait pas encore consensus.

- 5) Lors de la fête du Parc, qui a lieu une fois par an, avec la mise en place d'un stand spécifique au paysage (dans la même idée que le stand sur les marchés). Un dôme de concertation peut aussi être imaginé, avec une roue thématique amenant à des débats courts (dispositifs du Pnr Normandie Maine).

- 6) Le Comité de pilotage (Copil) ou comité de suivi, sous une forme plus formelle, sont les manières privilégiées pour faire participer les partenaires techniques (CAUE, DREAL, DDTM).

- 7) Les entretiens individuels ou lors des cafés thématiques⁶ avec les chargé.es de mission du Parc pour prendre en compte leurs remarques d'expert.es et co-construire les objectifs de qualité paysagère.

⁵ Le photolangage ici proposé par le Pnr Loire Anjou Touraine invite les participant.es à choisir des images de paysages disposées sur des tables et à les répartir sur des feuilles thématiques affichées au mur. Par thématique, il leur est demandé de choisir si c'est une dynamique positive ou négative. Chaque photo est accompagnée d'un post-it explicatif. La photographie est ici utilisée comme un support d'expression, facilitant le dialogue autour du paysage.

⁶ Café thématique est le terme utilisé au Pnr des Boucles de la Seine Normande pour signifier un moment où toute l'équipe du Parc est invitée à se réunir autour d'une thématique, choisie par un.e ou plusieurs membre(s) de l'équipe. Ce dispositif permet de porter à connaissance des projets à l'ensemble de l'équipe et/ou de la faire contribuer au projet.

Le but de cette étude est de montrer des grands types de participation possibles pour un Pnr, évidemment cette liste n'est pas exhaustive et les types de participations peuvent être mixés et adaptés aux contextes locaux.

Les sujets redondants lors des phases de concertations forment alors des premiers objectifs de qualité paysagère, ensuite mis en parallèle avec les dires des technicien.nes du Parc, des partenaires techniques et du ou de la chargé.e de mission paysage.

2.3. Points de vigilance et conseils

A travers les entretiens réalisés avec les 17 Pnr, nous ne retenons pas une recette mais nous confirmons que les objectifs de qualité paysagère représentent des grands principes paysagers, des points de réflexion à aborder sur les paysages, qui sont mouvants, et dont la dynamique s'accélère (lien avec le changement climatique). La qualité n'étant pas figée dans le temps, elle évolue en même temps que nos sociétés évoluent (Bailly, Marchand, 2019). De plus, afin de tirer profit de la vertu des objectifs de qualité paysagère, il est important de ne pas les voir comme une procédure contraignante mais un processus de long terme, permettant d'ancrer le paysage dans le projet politique du Parc.

La complexité de la démarche des objectifs de qualité paysagère réside dans la mobilisation habitante. Difficile et chronophage, la participation des habitant.es doit être adaptée en fonction des ressources matérielles, humaines, physiques et financières de chaque Pnr. De plus, prévoir en amont les moments de concertation est primordial. En effet la période de la révision de la charte engendre une forte sollicitation des élu.es et habitant.es, pouvant nuire à la mobilisation à long terme de ces acteur.ices. Malgré tout ce travail, aucune garantie de ces démarches participatives ne peut être avancée.

Nous retiendrons aussi que les OQP ne sont pas tous spatialisables sur une carte, qu'il faut être vigilant aux verbes utilisés pour les définir (verbes d'avenir et d'action), à leur transmissibilité et compréhensibilité ainsi qu'à la notion de compatibilité des OQP avec les documents d'urbanisme. Dans cette dynamique, il paraît essentiel de réaliser un document distinct de la charte pour présenter les OQP et les détailler, le document du Pnr du Vercors servant ainsi de référence.

CONCLUSION DE LA PARTIE II ET TRANSITION

Le premier résultat de non-mobilisation des habitant.es sur l'atelier créé au sein du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande apparaît comme le point de départ d'une réflexion plus large sur la démarche des OQP. En nourrissant la réflexion de retours d'expériences d'autres Pnr, 4 grandes phases semblent composer la démarche d'objectif de qualité paysagère : diagnostic, enjeux, OQP, charte du Parc. La participation avec les différent.es acteur.ices venant alimenter les différentes phases de ce processus.

La mobilisation des habitant.es et des élu.es difficile à mettre en place, nous invite à innover et créer des démarches participatives créatives. Nous nous inspirerons alors des 7 grands types de participation pour proposer au Pnr BSN une démarche participative sur-mesure, et une méthodologie globale de travail des OQP.

III. PROPOSITION D'UNE METHODOLOGIE DE TRAVAIL DES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE ADAPTEE AU PNR BSN

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande ne possède pas de document fondateur de sa politique paysagère. En octobre 2023, le Parc entamera la révision de sa charte et devra alors co-construire des objectifs de qualité paysagère. Il paraît alors essentiel de créer une base, un inventaire paysager qui pourra venir nourrir le travail (participatif) autour des OQP. Nous proposerons alors de réaliser un document de référence en matière de paysage pour le Pnr BSN : un cahier des paysages. Celui-ci composé de deux parties : la première intitulée « inventaire des paysages » et la deuxième présentant les objectifs de qualité paysagère.

1. L'INVENTAIRE DES PAYSAGES, A LA RACINE DU PROJET DE TERRITOIRE

Il a été choisi, par contrainte de temps et de moyens, de réaliser l'inventaire des paysages en interne, l'équipe du Pnr BSN ayant déjà une bonne connaissance du territoire. De plus, la co-construction en interne facilite les échanges et ajustements quotidiens avec les différents chargés de mission.

L'analyse de la diversité paysagère est vue comme la démarche privilégiée de la compréhension des territoires préalable à l'élaboration du projet (Dérioz, 2013). Etape essentielle, cette analyse des paysages des boucles de la Seine sera introduite par une frise chronologique retraçant la formation des paysages depuis -300 millions d'années (annexe VI). Cette frise permet, d'emblée, de nous replacer (Homo sapiens) dans la grande échelle du temps et de donner les grandes étapes qui expliquent comment les dynamiques naturelles et anthropiques ont influencées les paysages visibles aujourd'hui.

1.1. Caractériser la diversité des paysages

La caractérisation des paysages est la première étape de la création de l'inventaire des paysages. Le territoire du Parc est déjà subdivisé en 10 unités de paysage, définies par le diagnostic de 2012 et l'Atlas régional. Certaines limites ont été modifiées à la suite d'échanges avec l'équipe du Parc. Le choix a été fait de rester sur les dires d'experts pour les limites des unités paysagères.

C'est à travers une analyse polysensorielle basée sur un arpentage terrain, qu'ont été repérées et inventoriées les caractères physiques majeurs du paysage - l'eau, le relief, l'occupation végétale, minérale et humaine... - et leurs interrelations. Cette reconnaissance de terrain est complétée par une analyse documentaire (avec comme document de référence l'Atlas des paysages de l'ancienne Haute-Normandie et le diagnostic paysager réalisé pour le Pnr en 2011) et les échanges avec l'équipe du Parc. Il s'agit d'acquérir et de traduire une connaissance sommaire de l'histoire des lieux et des transformations en cours (UNPG, 2011). Si des contradictions identitaires fortes sont mises en avant lors des moments de concertation, la caractérisation des unités paysagères pourra alors être modifiée.

Chaque unité paysagère regroupe des éléments paysagers caractéristiques ainsi que des structures paysagères spécifiques. Ces caractères sont ensuite traduits sous une forme graphique afin de « donner à voir » les éléments majeurs qui composent le territoire (ibid.).

1.2. Les représenter graphiquement

En cours de finalisation, l'inventaire de la diversité des paysages du Pnr BSN a pour objectif d'être un document qui donne envie d'être lu, facile à remobiliser et diffusable. Ce document viendra alors compléter la future charte du Parc. Chaque unité paysagère est présentée en trois pages tel l'exemple suivant (unité paysagère du marais vernier) :

Communes concernées et frontières paysagères

Texte descriptif de l'unité paysagère

Carte de situation de l'unité paysagère

Carte de l'occupation du sol de l'unité paysagère avec les zones boisées, les surfaces en eau, les voies de communication et l'emprise du bâti

7 LE MARAIS VERNIER

Communes concernées
Marais-Vernier, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Le Perrey, Saint-Samson-de-la-Roque, Bouquelon, Sainte-Opportune-la-Mare

Frontières paysagères
Nord : la digue des Hollandais
Sud et Ouest : les coteaux boisés
Est : Autoroute A13 et Quillebeuf

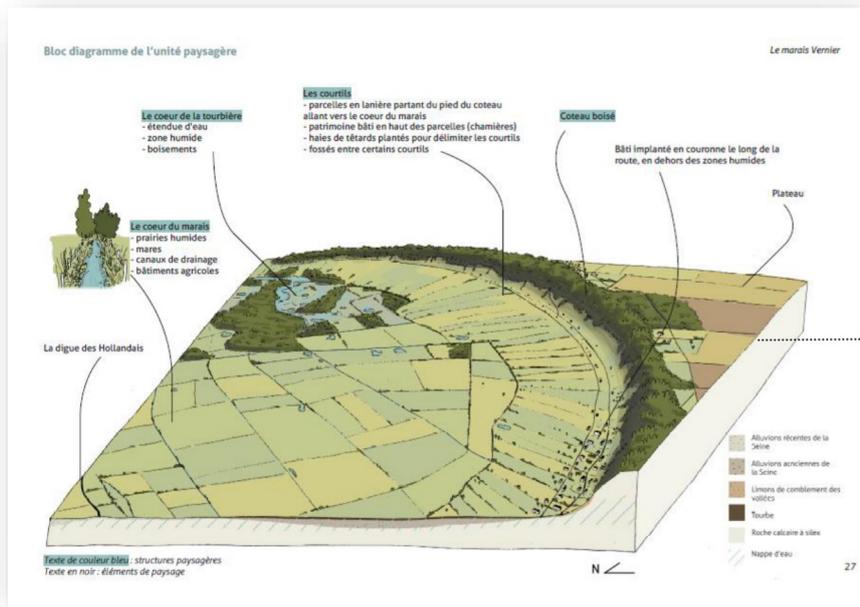
Texte descriptif de l'unité
Ancien méandre de la Seine, l'unité paysagère du marais Vernier s'apparente aujourd'hui à un amphithéâtre naturel. Le coteau boisé en demi-cercle avec le marais en contre-bas bordé par la digue des Hollandais forment des paysages totalement dépendants du fonctionnement hydrologique. En effet, les sources présentent au pied des coteaux boisés (issues des nappes souterraines) créent de la tourbe alcaline, zone où l'on retrouve la structure en courtill. Ce système parcellaire en lanières fines bordées de fossés et de saules nains s'organise de telle manière que le gradient d'humidité soit le même pour toutes les parcelles. La partie haute des courtills, au pied du coteau, est hors d'eau et permet l'implantation d'habitations, de routes ou de vergers. C'est donc en couronne au pied du coteau que les villages se sont implantés.

Plus on descend vers le cœur de la tourbière, plus l'humidité est élevée. Le bas des courtills sont alors des prairies humides, parfois pâturées. Au-delà des courtills, un autre type de tourbe apparaît : la tourbe acide, alimentée par l'eau de pluie. Sur cette tourbe sont implantées des zones de pâturage, d'anciens marais communaux traditionnellement liés à la fête de l'étampage, ou des réserves de gibiers caractérisées par des mares de chasse et leur gabion. Tout comme les courtills et ses fossés de drainage, le cœur du marais est aussi drainé via des canaux qui convergent tous vers la Grand'mare, point le plus bas de l'unité. Seule étendue d'eau naturelle du marais, la Grand'mare se vide dans la Seine via le canal Saint-Aubin. Autour de cette étendue d'eau le paysage se caractérise par de la lande tourbeuse. Le niveau d'eau du marais est géré en négociation entre agriculteurs, chasseurs et Pnr.

Le milieu tourbeux du marais Vernier est source d'une grande biodiversité faunistique et floristique. Afin de préserver cette biodiversité et les paysages, le marais Vernier présente un panel assez varié de classements (Natura 2000, réserve naturelle nationale, conservatoire du littoral...). Deux sentiers en périphérie du marais sont ouverts aux piétons et cyclistes, cependant, le cœur du marais est peu accessible car composé de parcelles privées. Pour observer le marais et ses structures, un panorama offre une vue dégagée en haut du coteau.

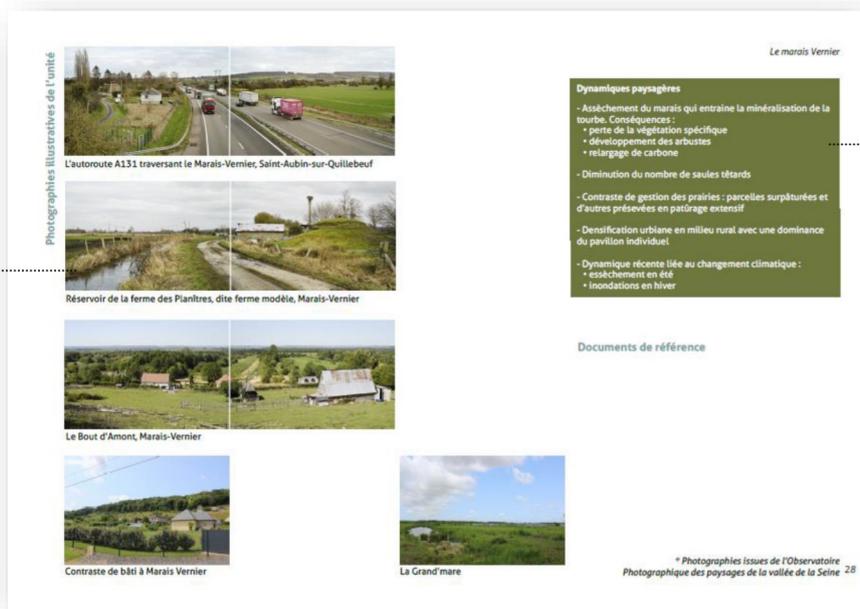
26

a)



Bloc diagramme⁶ dessiné représentant les physionomies caractéristiques de l'unité paysagère

b)



Photographies illustratives de l'unité paysagère

Dynamiques paysagères en cours sur l'unité

c)

Figure 9 : Contenu graphique de l'inventaire des paysages pour une unité paysagère, exemple du marais vernier (Beneat, 2023).

⁷ « sorte de modèle réduit du paysage, le bloc diagramme ne correspond pas à une représentation réaliste d'un territoire donné mais en offre une vision schématique. Il synthétise et met en scène les principales caractéristiques du paysage et leur logique d'organisation. La force du bloc-diagramme réside dans sa capacité à exprimer la superposition des différentes strates qui font l'épaisseur du paysage (sous-sol, relief, végétation, occupation humaine) » (Davodeau, Toublanc, 2010).

Les dynamiques paysagères sont encore à étoffer avec le recueil de représentations et usages du paysage des différents acteur.ices lors de temps participatifs, qui pourront être facilités par les pièces graphiques réalisées pour chaque unité paysagère. Les pièces graphiques, notamment le bloc diagramme, deviennent alors un réel outil de discussion, qui facilite le dialogue.

1.3. Diffusion et utilisation de l'inventaire des paysages

Il ne suffit pas de reconnaître les connaissances et valeurs paysagères du territoire, il est nécessaire de les diffuser afin de les «faire vivre» au quotidien à travers différentes actions :

- Porter à connaissance les valeurs paysagères ;
- Susciter la curiosité du public pour la question du paysage ;
- Faire participer le public à différents événements culturels [5].

C'est pourquoi, le début du travail d'inventaire des paysages a été présenté aux partenaires techniques du Pnr BSN (CAUE 76 et 27, DDTM 76 et 27, DREAL) ainsi qu'à l'équipe du Parc. Ce sont aussi ces acteur.ices qui valideront le travail afin, par la suite, de le diffuser au grand public.

Le Pnr des Boucles de la Seine Normande pourra alors utiliser l'inventaire des paysages à différentes fins :

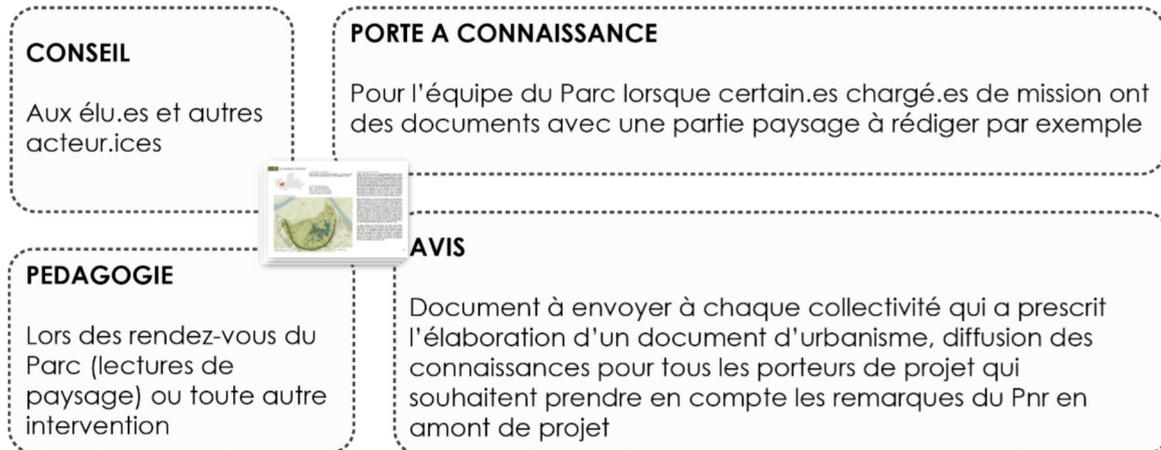


Figure 10 : Utilisations de l'inventaire des paysages pour le Pnr BSN (Beneat, 2023).

À partir des discussions autour des pièces graphiques peuvent se préciser les vrais points d'accords et de désaccords (Davodeau, Toublanc, 2010), ce qui viendra teinter l'inventaire des paysages des direx d'habitant.es. Les échanges autour de ce document préciseront les principaux enjeux paysagers du territoire qui amèneront à l'identification d'objectifs de qualité paysagère. Le deuxième volet du cahier des paysages sera donc consacré aux OQP partagés, qui aideront les acteurs à construire leurs projets en faveur de l'amélioration, de la valorisation et de la préservation des qualités paysagères [5].

2. L'APPORT DE LA CONCERTATION POUR FORMALISER DES OQP

Lorsque nous reprenons les grandes phases d'élaboration des objectifs de qualité paysagère, deux étapes apparaissent essentielles à réaliser en participation avec des acteurs et actrices du territoire : déterminer des enjeux paysagers partagés et construire des OQP (figure 10).

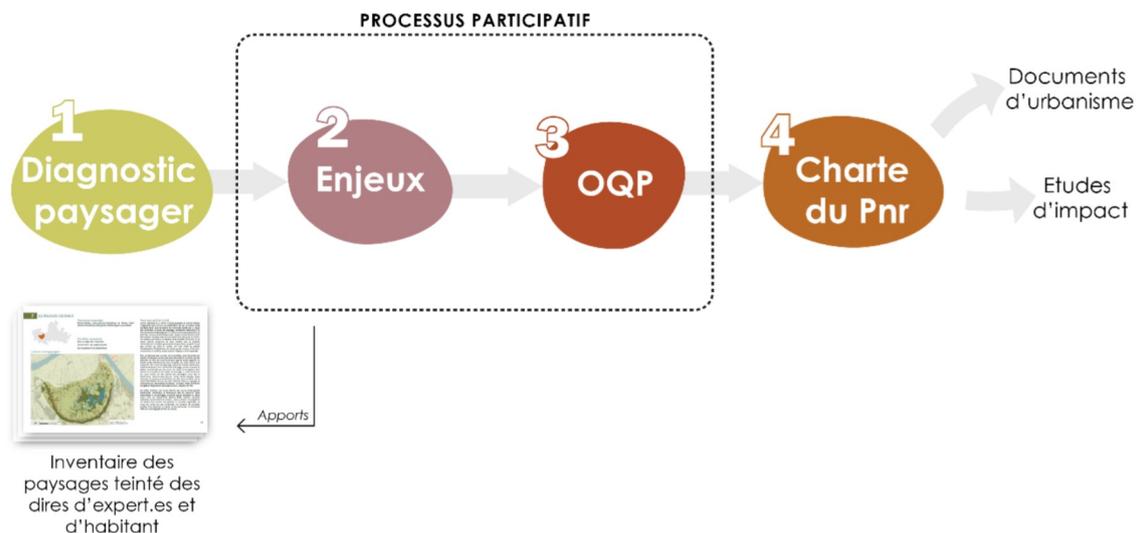


Figure 11 : Le processus participatif dans la démarche d'objectif de qualité paysagère (Beneat, 2023).

La révision de la charte est une période riche en moments de concertation, ce qui pourra profiter à l'élaboration des objectifs de qualité paysagère avec une dynamique participative forte.

2.1. Pour définir des enjeux partagés

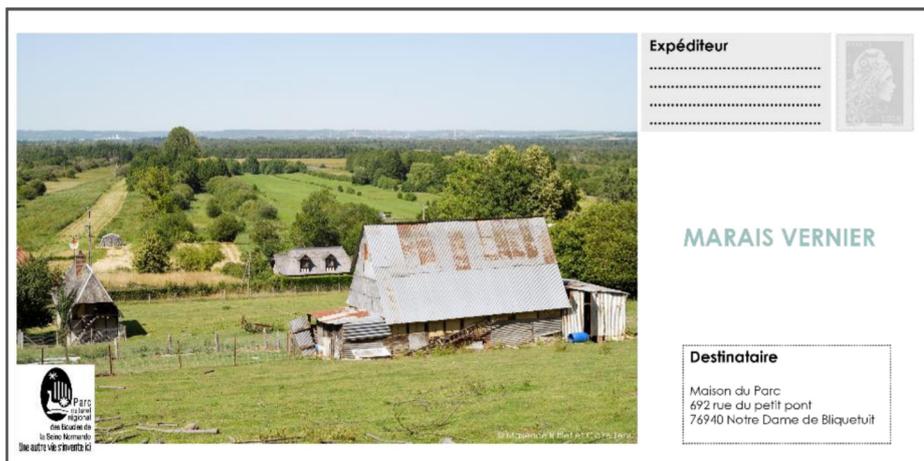
Les enjeux paysagers, à comprendre comme ce qui est *en jeu* pour les acteurs, c'est-à-dire les choix qui s'offrent à eux et les décisions qu'ils doivent prendre (Davodeau, 2021), sont à définir avec les acteurs et actrices du territoire afin de prendre en compte les différentes visions et différents usages du paysage. Pour cela, il est important de mobiliser les habitant.es et élu.es du territoire. Connaissant la difficulté de mobilisation des habitant.es, nous proposons ici de mettre en place une « première accroche » afin de les inviter, par la suite, à participer à un atelier autour des enjeux paysagers (voir des OQP). Le Pnr BSN ayant un périmètre large (90 000 hectares) nous proposons de travailler les enjeux par unité paysagère, dans la même lancée que l'inventaire des paysages. Cela facilite l'identification des acteurs et actrices au territoire et permet de récolter des informations plus fines.

Une « **première accroche** » peut être envisagée en combinant quatre approches :

- En allant sur les marchés hebdomadaires avec la méthode des papiers colorés utilisée par Vox Operatio pour le Pnr Normandie Maine [6]. En proposant aux passant.es d'écrire une phrase sur les paysages du Parc, les papiers colorés ensuite exposés sur place attirent d'autres passant.es. C'est outil est un moyen de rencontrer des

habitant.es, de leur expliquer les actions du Pnr et de recueillir leurs avis en matière de paysage. L'idée serait d'être présent une fois sur 4 à 5 marchés sur le territoire du parc.

- En proposant des balades « lectures de paysages » (déjà mis en place au Pnr BSN) mais assorties d'un petit questionnaire à remplir au fil de la visite et d'une rubrique « prise de notes ». « Cette expérience permet d'ouvrir le champ de la réflexion et de s'interroger sur les dynamiques naturelles (climat, érosion, modification des milieux naturels...) et sur les dynamiques anthropiques à l'œuvre (urbanisation, modes d'agriculture et d'exploitation des ressources...) » [7]. L'itinéraire de la balade est alors à réfléchir en fonction des thématiques à aborder.
- En installant un stand « paysage » à la fête du Parc (le Pnr BSN fêtant ses 50 ans en 2024). A ce stand, le format utilisé sur les marchés avec l'écriture sur du papier coloré peut être utilisé.
- En diffusant un court questionnaire sous forme de carte postale, avec 10 cartes postales différentes selon les 10 unités paysagères. Au recto, une photo illustrative de l'unité paysagère et au verso différentes questions courtes (figure 11). Cette approche permet aux habitant.es de prendre le temps de remplir ce questionnaire, de le faire quand ils le souhaitent. Une version numérique peut être envisagée ainsi qu'une version papier, à distribuer ou relayer aux mairies.



Recto

et reformuler les objectifs de qualités paysagère. La liste des OQP s'affinera et une fois validée, chaque OQP pourra être développé.

Afin de tendre à un document sur les OQP comme celui réalisé par le Pnr du Vercors (annexe IV), il est ensuite indispensable de travailler avec les différent.es technicien.nes du Parc. La liste des OQP étant stabilisée, l'objectif est d'avoir entre 20 et 30 OQP, pas trop pour faciliter l'application opérationnelle de chacun mais assez pour construire une liste complète et transversale. Le travail avec l'équipe du Parc réside alors dans le détail et la précision de chaque OQP, afin de choisir le bon vocabulaire et les notions à aborder. Il paraît plus pertinent de réaliser ce travail en binôme, ou petit groupe, l'équipe du Pnr BSN, étant d'une cinquantaine de personnes, rend difficile un travail aussi précis avec l'ensemble de l'équipe.

C'est à cette étape que la spatialisation des objectifs de qualité paysagère se dessine. Chaque OQP va pouvoir être réparti dans les 10 unités paysagères. Un OQP peut faire partie de plusieurs unités paysagères et certains OQP sont applicables à toutes les unités. Les OQP seront aussi répartis en « objectifs de conservation du paysage » ou en « objectifs d'évolution du paysage », comme exigé par la fédération des Parcs naturels régionaux. Ce qui crée un tableau à double entrée de ce type :

		UP* 1	UP 2	UP 3	UP 4	UP 5	...	Toutes les UP
<i>Objectifs de conservation du paysage</i>	OQP 1				x			
	OQP 2	x			x			
	OQP 3							
	...		x					
<i>Objectifs d'évolution du paysage</i>	OQP X			x	x	x		
	OQP Y							x
	OQP Z							x
	...						x	

*UP : Unité paysagère

Figure 13 : Tableau illustratif de la spatialisation et catégorisation des objectifs de qualité paysagère (Beneat, 2023).

Les OQP étant, par la suite, injectés dans la future charte, dans les quelques pages dédiées au paysage pour le Pnr BSN.

Enfin, lorsque le fond est défini, la forme que prendra le document présentant les OQP est important pour finaliser le processus. L'idée est de créer des représentations graphiques de chaque objectif de qualité paysagère par le dessin. En effet, le dessin permet de se projeter dans la dimension temporelle et spatiale, alors que l'utilisation de photographies fige un lieu. Ce dernier travail nécessite alors de faire appel à une personne experte en graphisme. Ce document facilitera grandement la diffusion des objectifs de qualité paysagère et deviendra un document de référence en matière de paysage pour la future charte du Pnr BSN.

Afin de récapituler la démarche d'objectifs de qualité paysagère proposée pour le Pnr BSN, voici le schéma suivant :

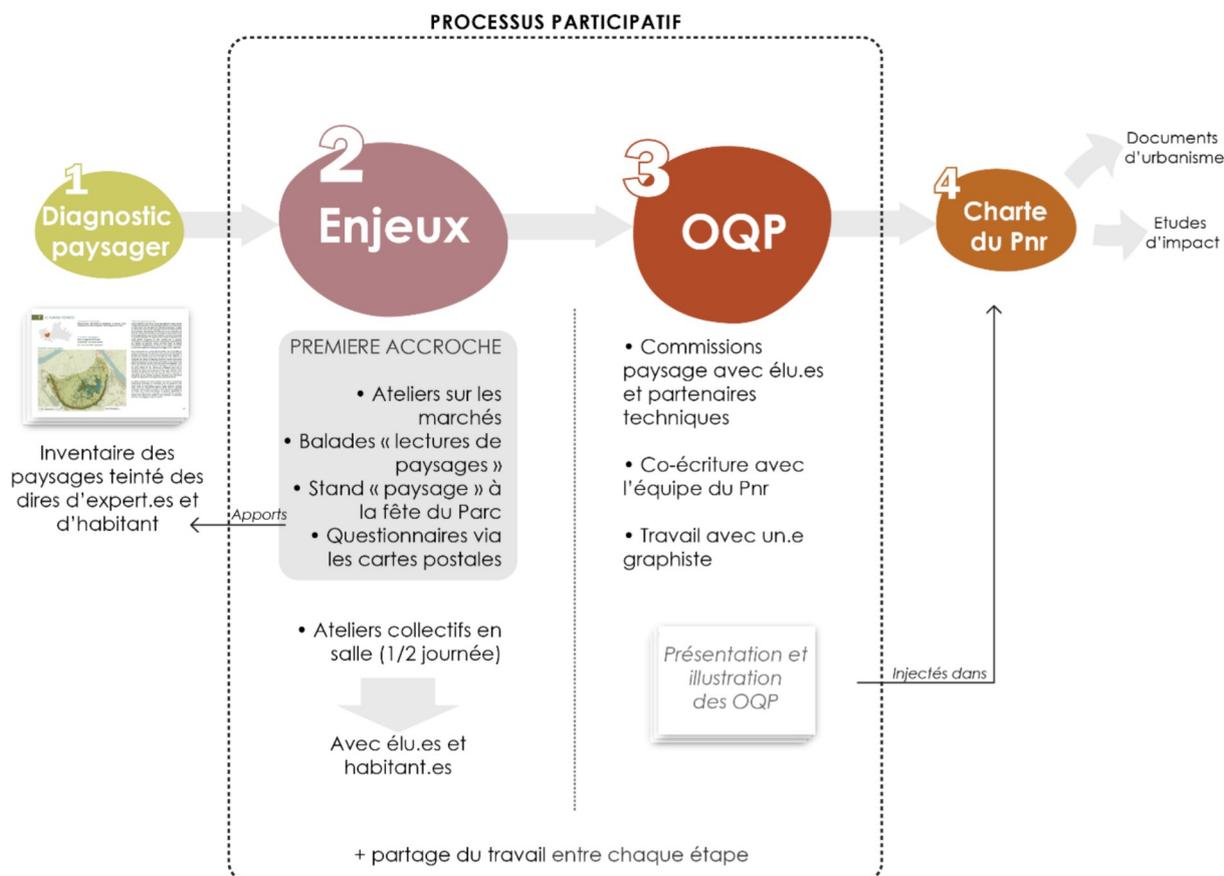


Figure 14 : Récapitulatif du processus participatif proposé pour le Pnr BSN dans la démarche d'OQP (Beneat, 2023).

3. LES ROLES DU PAYSAGISTE DANS LA DEMARCHE D'OBJECTIF DE QUALITE PAYSAGERE

3.1. Le paysagiste animateur, lors des ateliers collectifs

Le rôle des animateur.ices lors des ateliers collectifs mis en œuvre pour la démarche d'OQP est particulièrement important. Ils doivent demeurer très actifs et vigilants pour que le groupe progresse dans son analyse, en rappelant régulièrement la méthode et en encourageant les participant.es à argumenter leurs observations [7]. C'est pourquoi, il est essentiel de réaliser des supports graphiques adaptés et didactiques. Nous conseillons aussi la réalisation de « fiches ateliers » destinées à « guider » l'animateur.ice et les participant.es, en reprenant les différentes questions à se poser par étape, de l'individuel au collectif, par exemple en s'adressant d'abord aux affects (quelles sont vos impressions ?), puis en amenant à objectiver les analyses (quel titre donneriez-vous pour résumer ?) [7].

Lors d'un atelier regroupant 20 à 30 personnes, il est indispensable d'être plusieurs animateur.ices. Sans aide d'un bureau d'étude spécialisé en concertation, le ou la chargé.e de mission paysage devra alors s'appuyer sur d'autres chargé.es de mission spécialisé.es en animation (si présent.es au sein de l'équipe du Pnr) ou suivant de près la démarche d'OQP (chargé.e de mission urbanisme, responsable du pôle aménagement...).

3.2. Le.a paysagiste expert.e et médiateur.ice, au quotidien

Au commencement de cette étude, nous avons vu que le levier principal d'un Pnr est sa capacité à se placer en tant que médiateur, entre les projets et les habitant.es, entre les élu.es et les institutions. La place du paysagiste-médiateur prend alors tout son sens au sein d'un Pnr. La démarche des objectifs de qualité paysagère crée l'opportunité pour l'expert.e paysage de réunir les conditions pour construire un projet de territoire négocié. « Les paysagistes possèdent une boîte à outil très riche si l'on évalue bien les potentialités spécifiques des différents instruments pour conduire ces démarches participatives (dessin, bloc diagramme, cartographie, photographie, enquête, visite de terrain, maquette...) » (Davodeau, Toublanc, 2010).

Cependant, la culture commune liée au paysagiste le représente comme un.e dessinateur.ice, un.e expert.e en végétaux. Au sein même de certains Pnr (cas du Pnr BSN et d'autres avec les retours d'expériences), montrer et légitimer la posture du paysagiste-médiateur n'est pas évident. C'est toute une vision du métier de paysagiste qui est à déconstruire, pour privilégier une action du paysagiste qui porte moins sur la transformation des formes matérielles du paysage que sur le renouvellement des regards portés sur elles (Davodeau, 2021).

Nous assumons ici le choix de mettre l'expertise du paysagiste au service de l'organisation de la démarche, la conception des outils et méthodes, des modalités d'animation des ateliers collectifs, la mise en cohérence des informations recueillies dans les ateliers, leur mise en forme graphique et/ou audiovisuelle. La participation, ici expérimentale avec la démarche des OQP, faisant évoluer l'expertise du paysagiste, le plaçant en constante position d'apprentissage, d'innovation et de médiation. La nature expérimentale de la démarche OQP a aussi l'avantage d'éviter la formalisation et de s'adapter aux contingences « du terrain » (Davodeau, Toublanc, 2010).

Enfin, la transversalité du paysage accorde au paysagiste un savoir-faire scientifique et technique tout en intégrant les dimensions culturelle, économique, sociologique, créative et artistique pour appréhender pleinement le paysage dans lequel il intervient. Le paysagiste est créatif (Une partie de la créativité étant de savoir faire des liens entre les choses) et laisse la place à l'expression des sensibilités (La Chaire paysage et énergie, 2022), atouts forts pour affirmer la posture du paysagiste-médiateur.

CONCLUSION GENERALE

Polysensoriel et à la croisée entre de nombreuses thématique (forêt, agriculture, biodiversité), le paysage invite au décloisonnement des pensées sectorielles. Cependant, le paysage reste très peu utilisé comme porte d'entrée pour fonder le projet de territoire des Pnr (et donc de la charte du Parc). Arriver à s'emparer du paysage pour composer un projet de territoire est un réel enjeu pour les Pnr, les objectifs de qualité paysagères pouvant alors apparaître comme un levier d'action.

Le paysage comme espace de récréation peut aussi être vecteur de re-création d'un lien entre individu et environnement. En activant notre sensibilité, le paysage nous offre une lecture globale et décloisonnée de nos territoires et peut provoquer en chacun.e un sentiment d'appartenance ou d'identité. Le paysage est alors un moteur de fabrication de lien(s) entre individu et environnement. Dans cette dynamique, l'apparition de la notion de qualité paysagère peut être décryptée plus aisément, la qualité étant basée sur le lien qu'entretient un individu avec le lieu où il se trouve. Ce lien dépend alors de l'aménagement physique du paysage ainsi que des représentations qu'a l'individu de ces paysages, qui sont fondées sur ses filtres culturels. Nous comprenons alors que les « objectifs de qualité paysagère », terme un peu flou au premier abord, dépend de ces deux facteurs : l'aménagement du territoire et les représentations des populations. A la croisée entre matières objectives et valeurs subjectives, il est alors essentiel d'assumer la part de subjectivité des objectifs de qualité paysagère. Au même égard que la décomposition des OQP (faite par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France) en deux catégories, « objectifs de conservation du paysage » et « objectifs d'évolution du paysage », les OQP pourraient aussi être décomposés en « objectifs d'aménagement (ou de ménagement) du territoire » ainsi qu'en « objectifs d'éveil et d'enrichissement des représentations des populations ». Nous comprenons alors l'intérêt du paysage à travers les OQP en tant qu'outil pour élaborer un projet de territoire partagé au sein d'un Pnr.

La notion théorique des OQP exposée, la suite de l'étude résidait dans la proposition d'une méthodologie de travail de ces objectifs de qualité paysagère pour le Pnr des Boucles de la Seine Normande. Avec un premier résultat peu fructueux de la mobilisation citoyenne au Pnr BSN ajouté aux retours d'autres Pnr quant à leurs démarches participatives autour des OQP, nous avons composé une démarche, expérimentale après exploration des outils mobilisables pour un Pnr sans aide extérieure (bureau d'étude par exemple), pour mener à bien la démarche OQP. En vue d'élaborer une réelle démarche paysagère au service du projet partagé de territoire, représenté par la charte du Pnr, nous conseillons vivement de construire la démarche OQP en amont de la révision de la charte pour qu'elle vienne en soutien au projet de charte.

Le plus grand frein mis en avant à l'élaboration d'OQP partagés étant d'aller chercher les représentations des habitant.es sur leurs paysages du quotidien, le cœur de la réflexion s'est porté sur la mobilisation habitante. Nous avons mis en lumière la non-reconnaissance du Pnr auprès de ses habitant.es et donc la nécessité de créer une « première accroche » afin de les inviter à participer à un atelier autour du paysage. L'inventaire des paysages réalisé en parallèle venant en support aux différents types de participations et, à l'inverse, la participation viendra nourrir l'inventaire des paysages. En mobilisant habitant.es, élu.es, équipe du Pnr et partenaires techniques, la méthodologie proposée au Pnr BSN donne un

poids fort au/à la paysagiste, lui confiant à la fois un rôle d'animateur.ice, d'expert.e et de médiateur.e, poussé.e à innover, faire des liens et être à l'écoute tout en sachant prendre du recul. Le déroulé méthodologique proposé au Pnr BSN demeure expérimental, mais expose des clés pour arriver à l'élaboration d'une démarche paysagère partagée et solide autour des objectifs de qualité paysagère, en attendant, peut-être un jour, de voir naître une charte avec un entrée paysagère assumée au Pnr BSN.

BIBLIOGRAPHIE

BAILLY, Emeline et MARCHAND, Dorothée, 2019. Penser la qualité. La ville résiliente et sensible.

BERCOVITZ, Rémi, 2022. L'invention de la médiation paysagère. Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace [en ligne]. No 26. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/paysage/29045> [consulté le 13 août 2023].

CHOMARAT-RUIZ, Catherine, 2014. Précis de paysagétique.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLUNISOIS, 2023. Plan de Paysage du Clunisois - Livret 0. [en ligne]. 2023. Disponible à l'adresse : https://enclunisois.fr/wp-content/uploads/2023/07/CCC_PHASE3_Livret-0-21.07.23-BD.pdf [consulté le 24 août 2023].

DAVODEAU, Hervé, 2021. L'action paysagère - Construire la controverse.

DAVODEAU, Hervé et TOUBLANC, Monique, 2010. Le paysage outil, les outils du paysage. .

DÉRIOZ, Pierre, 2013. La place du paysage dans l'action des parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage (1993). Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace. No 9. DOI 10.4000/paysage.11898.

DÉRIOZ, Pierre, BÉRINGUIER, Philippe et LOIREAU, Maud, 2019. Développer la culture du paysage chez les acteurs locaux : la démarche du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée à l'épreuve de la pression urbaine. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie [en ligne]. No Vol. 10, n°2. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/14245> [consulté le 13 août 2023].

DONADIEU, Pierre et PÉRIGORD, Michel, 2005. Clés pour le paysage. géophrys. ISBN 2-7080-1097-2.

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE, 2020. Présentation des objectifs de qualité paysagère.pdf. [en ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/system/files/document/commission/Pre%CC%81sentation%20des%20objectifs%20de%20qualite%CC%81%20paysage%CC%80re.pdf> [consulté le 19 août 2023].

LA CHAIRE PAYSAGE ET ÉNERGIE, 2022. Imagier Paysage-énergie. .

LASSUS, Bernard, 2004. Couleurs, lumière... paysage. Instants d'une pédagogie.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, 2017. Annexe_2_Elements_de_cadrage_de_la_demarche_VF.pdf. [en ligne]. 2017. Disponible à l'adresse : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Annexe_2_Elements_de_cadrage_de_la_demarche_VF.pdf [consulté le 23 août 2023].

PARADIS, Sylvie et LELLI, Laurent, 2010. La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable? Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie. No Vol. 1, n° 2. DOI 10.4000/developpementdurable.8548.

PARTOUNE, Christine, 2022. L'approche sensible du paysage et l'écocitoyenneté. Théma & Collecta. pp. 154-160.

PNR VERCORS, 2022. PNRVercors_Charte_20221028.pdf. [en ligne]. 2022. Disponible à l'adresse : https://www.parc-du-vercors.fr/sites/default/files/actualites/CharteRevision/PNRVercors_Charte_20221028.pdf [consulté le 20 août 2023].

PNRBSN, 2020. PnrBSN_Evaluation_mi_Charte_2020.pdf. [en ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : https://www.pnr-seine-normande.com/wp-content/uploads/2023/01/PnrBSN_Evaluation_mi_Charte_2020.pdf [consulté le 18 août 2023].

SGARD, Anne, 2010. Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie. No Vol. 1, n° 2. DOI 10.4000/developpementdurable.8565.

UNPG, 2011. Guide pratique d'aménagement paysager des carrières. .

SITOGRAPHIE

[1] PNR AUBRAC, 2022c. Lire - Atlas des paysages de l'Aubrac. calameo.com [en ligne]. 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.calameo.com/read/0071884129f4962a1eb63> [consulté le 17 août 2023].

[2] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, [sans date]. Les territoires célèbrent les 30 ans de la loi paysage ! MTE Objectif paysages [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-territoires-celebrent-les-30-ans-de-la-loi-paysage-962> [consulté le 29 août 2023].

[3] LOI n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (1), [sans date] [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000541949> [consulté le 29 août 2023].

[4] LOUIS, Solgne, 2020. La révision de la charte du Parc. Parc naturel régional du Luberon [en ligne]. 16 janvier 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.parcduluberon.fr/un-territoire-en-action/revision-de-la-charte/revision-de-charte-parc/> [consulté le 13 août 2023].

[5] PNR AUBRAC, 2022b. Ecrire - Atlas des paysages de l'Aubrac. calameo.com [en ligne]. 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.calameo.com/read/007188412966b559c32ca> [consulté le 17 août 2023].

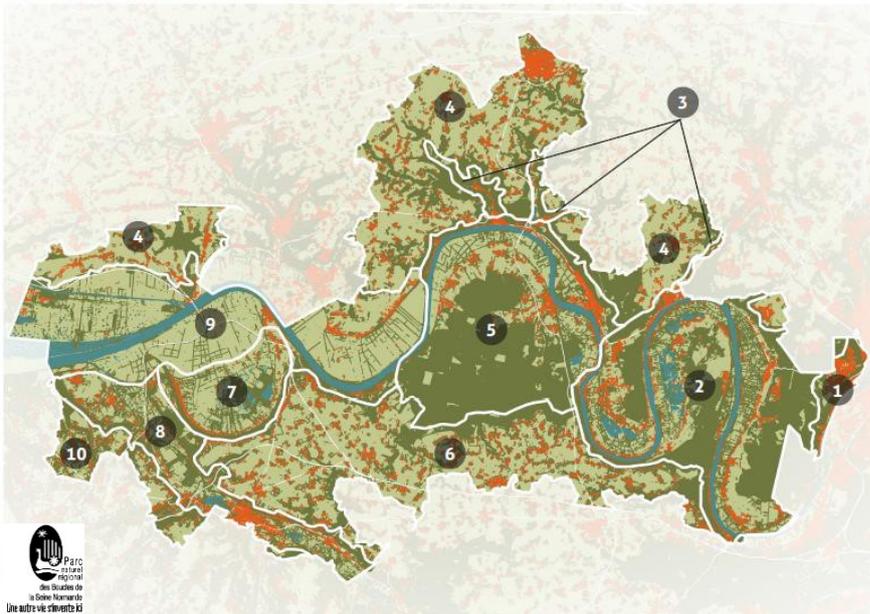
[6] PARC NATUREL RÉGIONAL & GÉOPARC NORMANDIE-MAINE, 2022. Les porteurs de parole du Parc Normandie-Maine [en ligne]. 30 mai 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=1De0z0vouHI> [consulté le 28 août 2023].

[7] PNR AUBRAC, 2022a. Composer - Atlas des paysages de l'Aubrac. calameo.com [en ligne]. 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.calameo.com/read/0071884125b7dc94598e5> [consulté le 17 août 2023].

ANNEXES

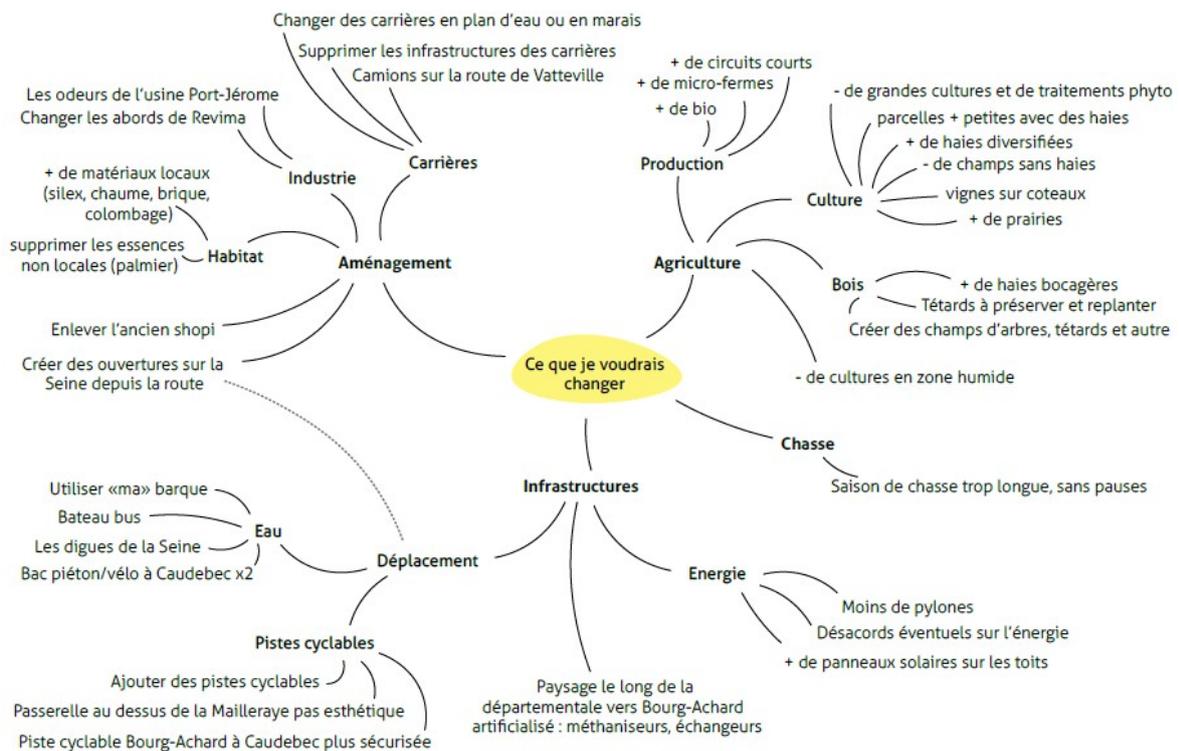
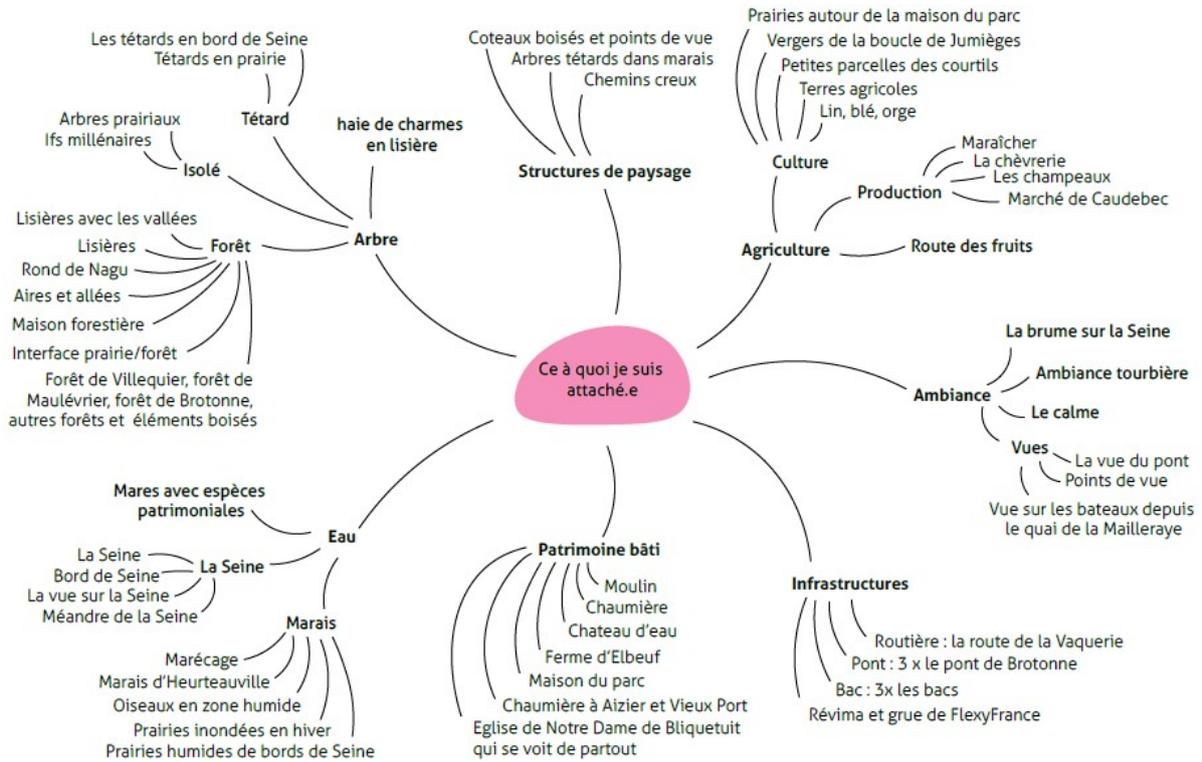
Annexe I : Cartographie des unités paysagères extraite du cahier des paysages du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (Beneat, 2023).

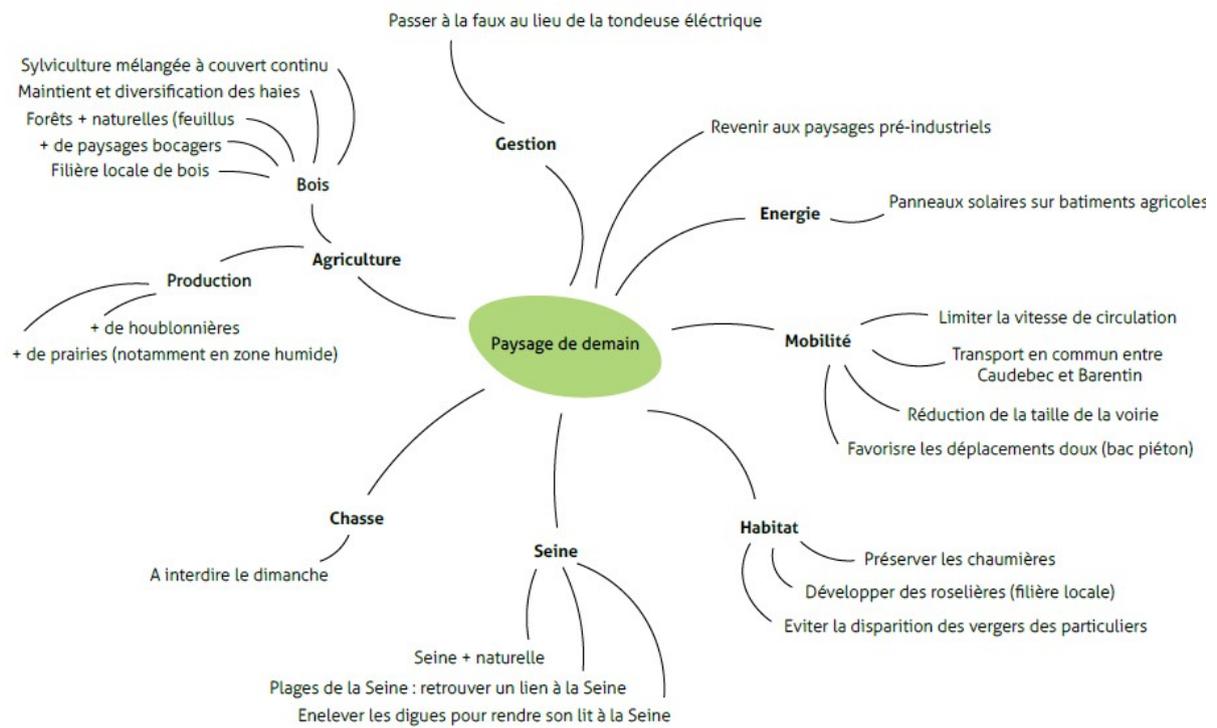
LES 10 UNITES PAYSAGERES



- 1 Les coteaux Ouest de Rouen
- 2 Les trois boucles aval de Rouen
- 3 Les petites vallées affluentes de la Seine
- 4 Le Pays de Caux
- 5 La boucle de Brotonne
- 6 Le Roumois
- 7 Le marais Vernier
- 8 La vallée de la Risle
- 9 Les marais de l'estuaire
- 10 Le lieuvin

Annexe II : Résultats de l'atelier du 22 mai 2023 avec 25 membres de l'équipe du Parc des Boucles de la Seine Normande, mis sous forme de carte mentale (Beneat, 2023).





Annexe III : Liste des 17 Pnr interviewés pour l'étude (Beneat, 2023).

Pnr	Date création	Dates charte	chargé de mission paysage	contacté le
Golfe du Morbihan	2014	2014-2029	Julien Marceau	21-juin
Perche	1998	2010-2025	Urbanisme / responsable de pôle : Florence Sbile	19-juin
Gâtinais français	1999	2011-2026	Elise Giroux et son stagiaire	07-juin
Pyrénées ariégeoises	2009	2009-2025	Laure Chevillard, mission paysages	08-juin
Marais poitevin	1979	2014-2028	Jordane ANCELIN, Paysagiste	07-juin
Cotentin Bessin	1991	2010-2025	Joelle Rimbert	06-juin
Forêt d'orient	1970	2009-2025	ANTOINE ROLAND	05-juin
Aubrac	2018	2018-2033	Nicolas Leblois - paysage et patrimoine bâti	06-juin
Loire Anjou Touraine	1996	2008-2023	Eloïse Masson chargée mission paysage, Michel Mattei responsable du pôle aménagement	02-juin
Millevalches	2004	2018-2033	Florence LEPLÉ	02-juin
Narbonnaise en méditerranée	2003	2010-2025	Fanchon Richart	02-juin
Vercors	1970	2008-2023	Nicolas Antoine	30-mai
Normandie Maine	1975	2008-2023	Laurent Garnier, Lucie Poilane chargée de mission urbanisme	31-mai
Morvan	1970	2020-2050	Olivier Thiebault	04-mai
Brenne	1989	2010-2025	Agathe Pacaud	12-juin
Médoc	2019	2019-2034	Raphaël Garcia	25-mai
Pilat	1974	...-2025	Florian Borg	1-aout

Annexe IV : Extrait du document des objectifs de qualité paysagère du Pnr du Vercors (Vercors, 2022).

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

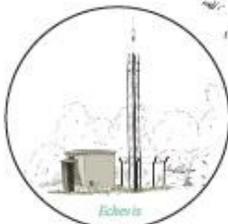
APPLICABLES À TOUTES LES UNITÉS PAYSAGÈRES EXCEPTÉ SUR LES SITES RÉGLEMENTÉS (RNHPV, RMI, SITES CLASSÉS, APPB...)

O.Q.P.

1

GARANTIR L'IMPLANTATION COHÉRENTE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ET D'ÉMISSION D'ONDES RADIO

Le massif du Vercors est desservi par des réseaux de transport d'énergie et de communication. Le fonctionnement de ces services nécessite l'entretien et parfois la création d'infrastructures linéaires ou ponctuelles bâties. Le Parc est un partenaire incontournable pour trouver, dans la suite des démarches de concertation avec les habitants, les solutions d'aménagement les moins impactantes pour les paysages.



Echevis

Les antennes sont accompagnées par des éléments bâtis qui assurent par exemple l'alimentation en électricité. Une clôture est également couramment installée pour des raisons de sécurité. Ces installations méritent un traitement qualitatif pour garantir leur discrétion (couleur et matériau).



Léoncel

Une implantation au caser d'un écran de végétation permet de réduire l'impact des équipements annexes. Privilégier des végétaux à faible développement d'origine locale.

ANTENNES RELAIS

L'antenne devra être la moins haute possible et la plus discrète de par son emplacement. Il est vivement recommandé que l'antenne soit mutualisée par plusieurs opérateurs. Penser dans le processus d'implantation :

- aux enjeux fonciers (particulièrement sensibles en milieu rural)
- au raccordement au réseau électrique
- à privilégier des mâts tubulaires plutôt que du treillis

Le choix des couleurs : éviter le vert, préférer les couleurs plus en accord avec l'environnement (préférence pour le gris RAL 7006)



Lezayon

Les panneaux solaires sont installés de manière à composer avec la toiture un ensemble cohérent, éloigné des cheminées ou des arbres de grande taille pour éviter l'ombre.

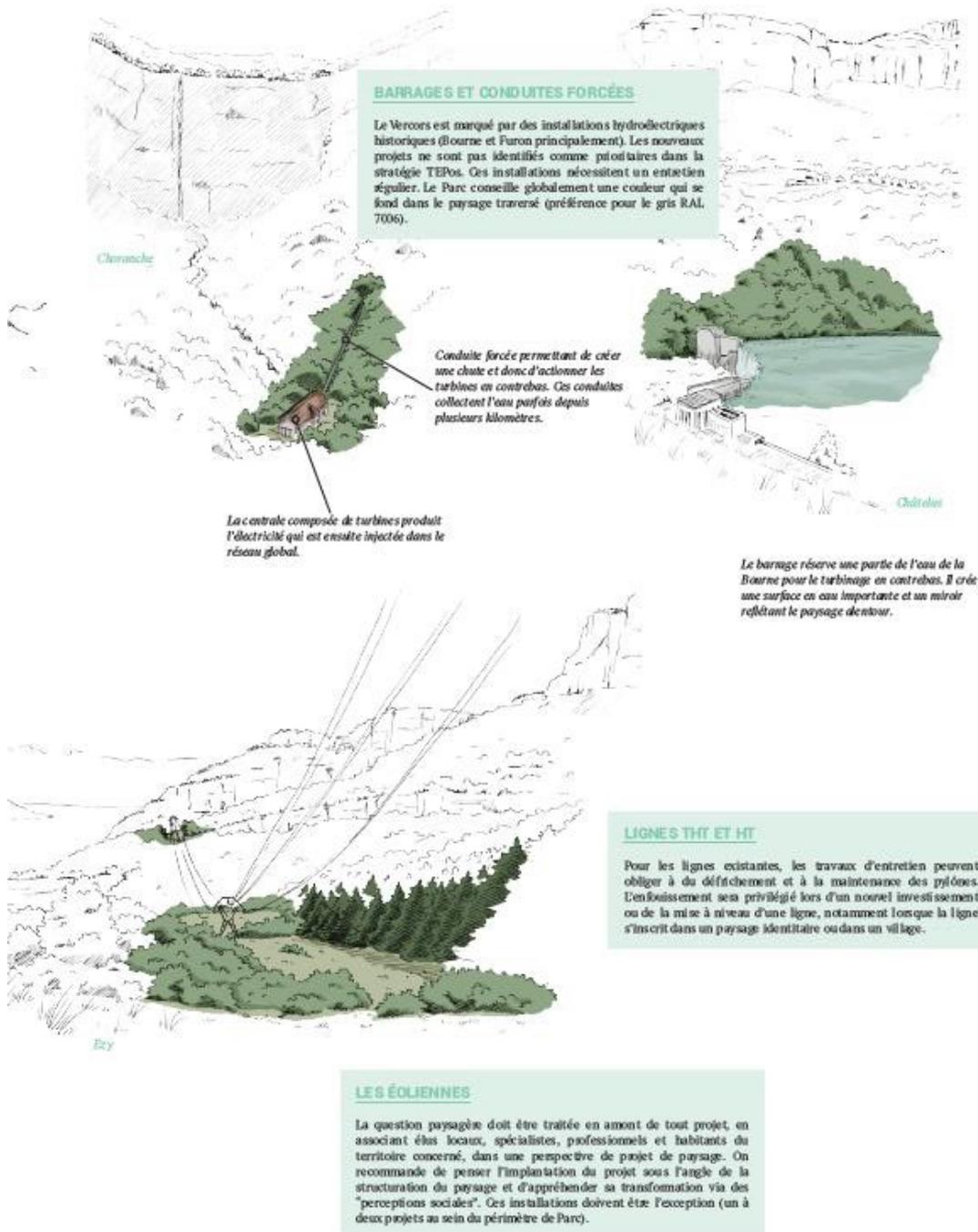


Lezayon

Les châssis et les panneaux photovoltaïques seront de préférence noir mat (monocristallin, sans quadrillage).

PANNEAUX SOLAIRES

Le solaire doit être développé en priorité sur des toitures de bâtiments existants ayant un usage déterminé. Considérant les toitures comme la "troisième façade des bâtiments", il s'agit de composer avec ces nouveaux matériaux, d'autant plus qu'il s'agit de bâtiments patrimoniaux et/ou anciens. Les éléments pour la production solaire seront traités dans une perspective de projet de paysage. Les bâtiments dédiés uniquement à la production d'énergie ne sont pas encouragés.

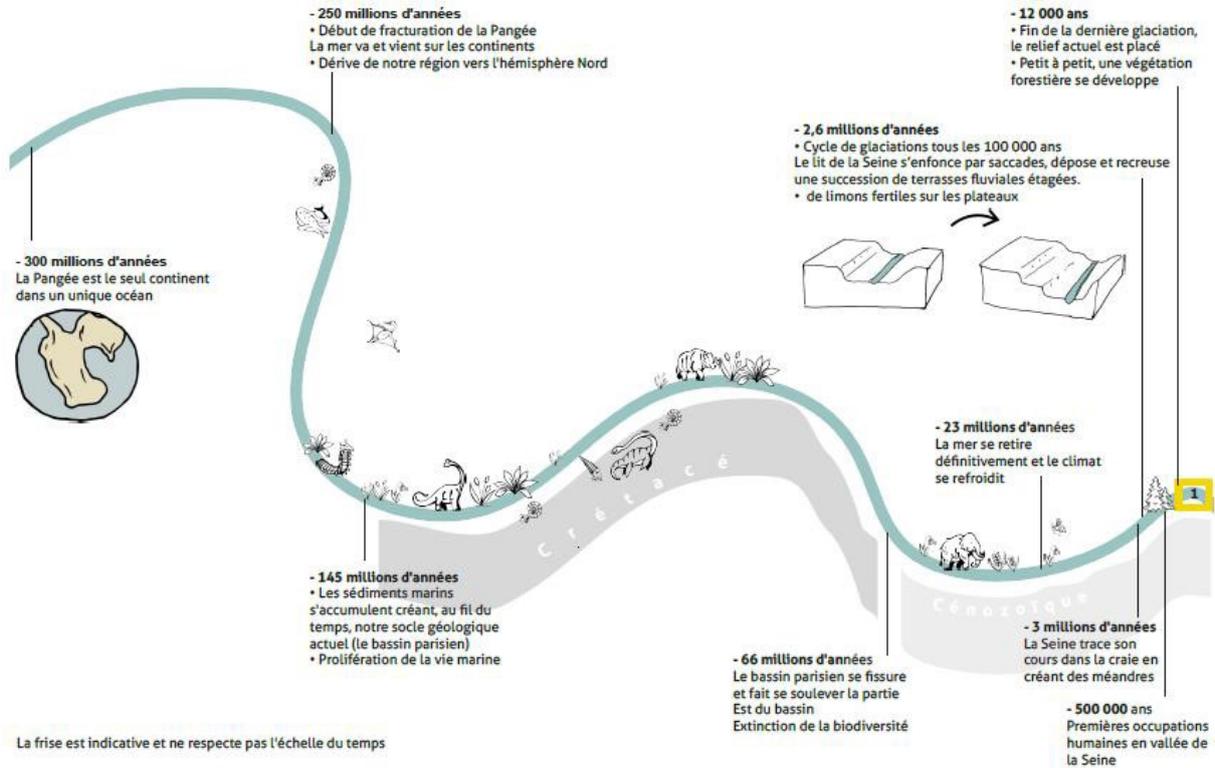


Annexe V : Détail des différents types de participations (Beneat, 2023).

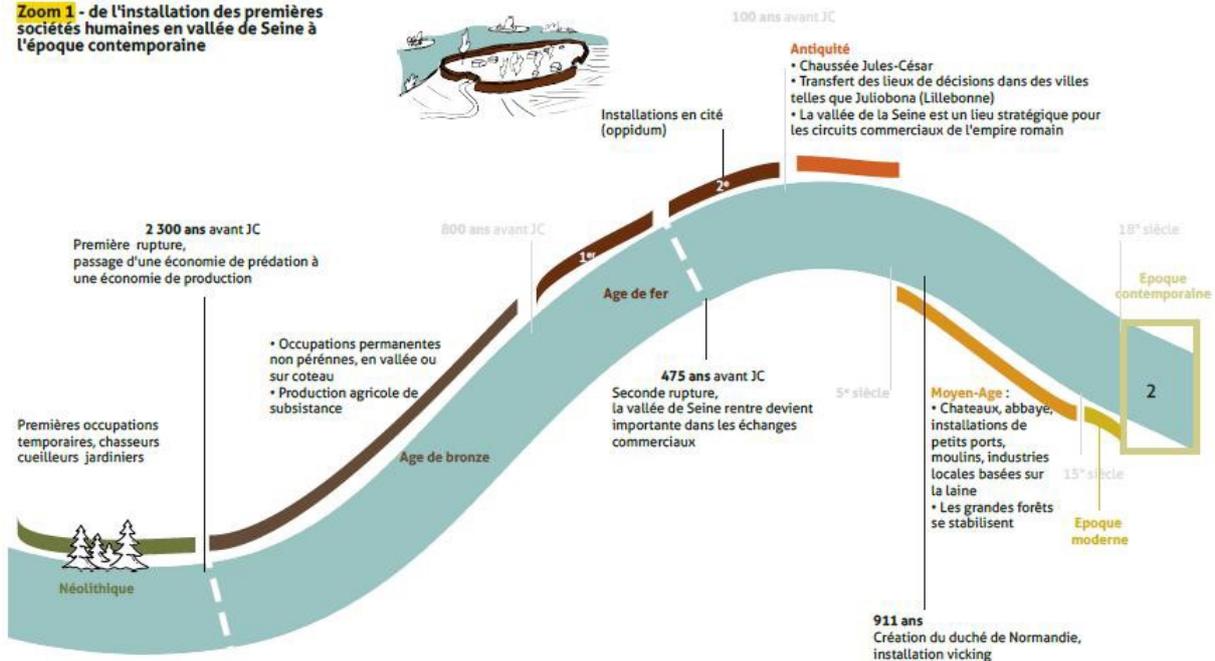
COMMENT ?	POURQUOI ?		QUAND ?		Elu.es	Habitant.es	Partenaires	Equipe	Enjeux	OQP	+	-
	→ Définir des enjeux partagés	→ Construire des OQP communs	Tout au long de la révision de la charte (environ 3 ans)	→ Temps 1 sur les enjeux								
Balade avec points d'intérêts Possibilité d'aborder différentes thématiques (eau, forêt, agri...) 2/3h avec les temps d'échange Possibilité d'accompagner la balade d'une feuille avec des questions courtes (cf cartes postales gâtinais français et ateliers Aubrac)	x					x			x	x	ça attire (Car les gens attendent des infos)	faire attention à être en position d'écoute et de recueil retranscription des discussions difficile effet de groupe
Enquête ou questionnaire En ligne et papier Via des cartes postales ?	x			x		x			x	x	réponse spatialisée réponse individuelle possibilité de proposer à participer à un atelier par la suite	% retour faible Pas de contact direct € cartes postales en papier
1/2 journée d'atelier avec repas ou pot offert Type atelier testé en café thématique ou photolangage	x			x		x			x	x	Le repas offert attire du public	demande bcp de com' € 1 ou 2 atelier donc pas très spatialisé
Atelier sur les marchés « comment percevez-vous le Pnr ? et les paysages ? » 1 phrase/personne sur papier couleur puis expo de ces phrases						x			x		plus facile pour toucher les habitant.es tere accroche (pour atelier par la suite à proposer)	réponses courtes du temps et de l'énergie (marchés=weekends) coordination avec autres techniciens du Pnr cadre révision de charte
Fête du Parc (50 ans) • Stand paysage (cartes postales, photolangage...) • Dôme de concertation (roue thématique et petits débats)						x			x		contexte de la fête attire com' facilitée	une seule fois (donc en complément d'autres actions)
Faire appel à un BE expert en participation	x			x		x			x	x	gain de temps ont les outils	€
Comité de suivi						x			x			
Validation/échanges par chargés de mission								x	x	x		

Annexe VI : Frise chronologique d'introduction au cahier des paysages du Pnr BSN retraçant les grandes étapes (naturelles et anthropiques) de la formation de nos paysages actuels (Beneat, 2023).

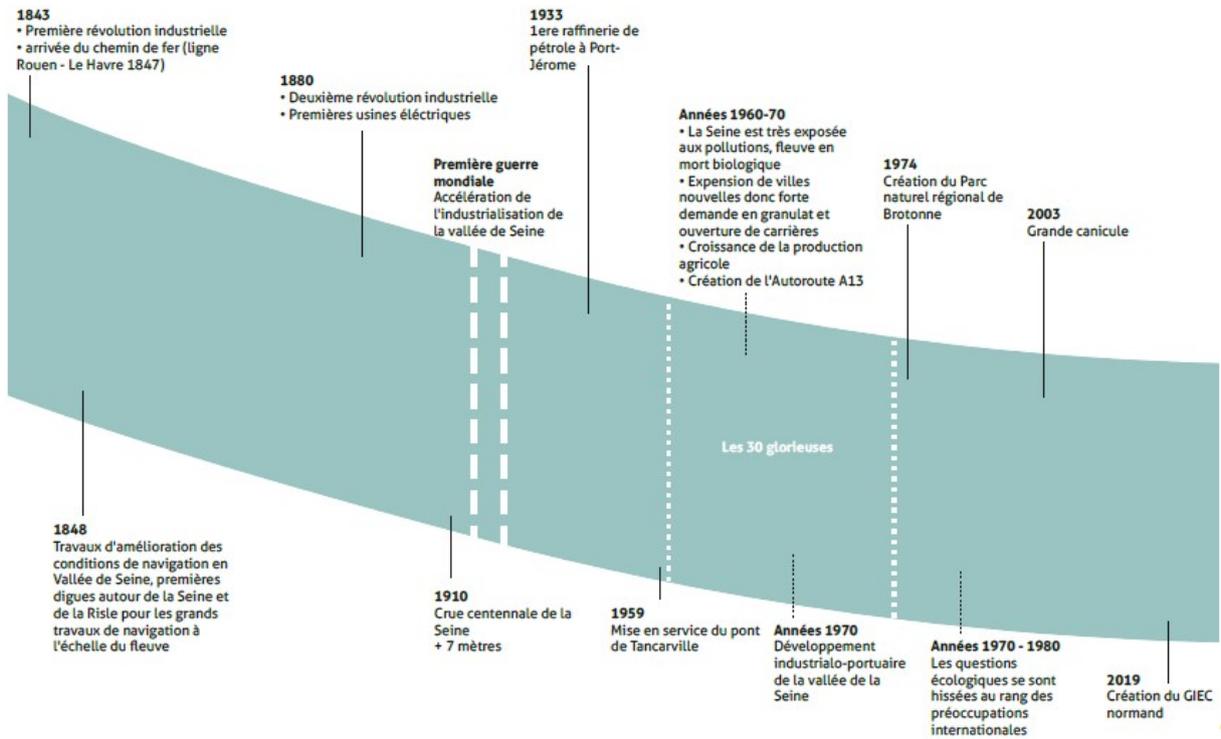
FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA FORMATION DES PAYSAGES



Zoom 1 - de l'installation des premières sociétés humaines en vallée de Seine à l'époque contemporaine



Zoom 2 - époque contemporaine



	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage, Site et Territoire Enseignant référent : David MONTEMBAULT	
Auteur(s) : Lou-Anne BENEAT Date de naissance* : 10/07/2000	Organisme d'accueil : Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande Adresse :	
Nb pages : 34 Annexe(s) : 6	Maison du Parc - 692, rue du petit pont Notre-Dame-de-Bliquetuit 76940	
Année de soutenance : 2023	Maître de stage : Aurélie LASNIER	
Titre français : S'emparer des Objectifs de Qualité Paysagère pour renforcer la politique Paysage au sein d'un Parc naturel régional. Cas du Pnr des Boucles de la Seine Normande. Titre anglais : Using Landscape Quality Objectives to strengthen landscape policy within a Regional Nature Park. The case of the Boucles de la Seine Normande Regional Nature Park.		
Résumé (1600 caractères maximum) : Les Parcs naturels régionaux (Pnr) français sont porteurs d'une politique participative et innovante des territoires. C'est à travers une charte, et ce pour une durée de 15 ans, que les communes, la Région et l'Etat s'engagent autour d'objectifs communs. Depuis la loi reconquête de la biodiversité de 2016, les Pnr sont dans l'obligation législative de définir des objectifs de qualité paysagère (OQP). Cependant, aucune méthode n'est proposée aux Pnr pour élaborer les OQP. Afin de comprendre la notion d'OQP et comment s'en emparer pour renforcer la démarche paysagère du Pnr des Boucles de la Seine Normande, ce mémoire propose une étude théorique, puis de terrain, de la notion d'OQP pour tendre vers une démarche d'OQP partagés. Le principal obstacle, mis en avant avec cette étude, de la définition d'OQP partagés étant la participation des habitant.es, nécessaire mais difficile à mobiliser. Le/la paysagiste, avec sa casquette de médiateur.e, semble alors posséder les bons outils pour le franchir.		
Abstract (1600 caractères maximum) : France's Regional natural parks (Rnp) are the driving force behind a participatory and innovative regional policy. Through a 15-year charter, local authorities, the Region and the State commit to common objectives. Since the law on the reconquest of biodiversity in 2016, the Rnp have been required by law to define landscape quality objectives (LQO). However, no method is proposed to the Pnr for drawing up the LQO. In order to understand the concept of LQOs and how they can be used to strengthen the landscape approach of the Boucles de la Seine Normande Rnp, this dissertation proposes a theoretical study, followed by a field study, of the concept of LQOs in order to move towards a shared LQO approach. The main obstacle to the definition of shared LQOs highlighted by this study is the participation of local residents, which is necessary but difficult to mobilise. Landscape architects, in their role as mediators, seem to have the right tools to overcome this obstacle.		
Mots-clés : Parc naturel régional, objectifs de qualité paysagère, participation, médiation paysagère Key Words: Regional nature park, landscape quality objectives, participation, landscape mediation		